

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : DELIBERATIONS

Comité syndical du 07 juillet 2020

N°01-20E : Adoption du compte-rendu du comité syndical du 12 mai 2020 Cette délibération vise à

N°02-20E : Renouvellement des cartes achat public - avenant n°3

N°03-20E : Complément à la délibération 10-19L : durée d'amortissement des immobilisations

N°04-20E : Ouverture/fermeture d'un poste catégorie C

N°05-20E : Adoption du rapport d'activités 2019 du SMD3

N°06-20E : Attribution d'une subvention pour le festival EXPOESIE

N°07-20E : Cadre de subventionnement d'unités de compostage

N°08-20E : Projet OPREVERT (ADEME) : cession du broyeur mobile

N°09-20E : Modification de l'autorisation de programme 19101 Collecte

Comité syndical du 15 septembre 2020 : ELECTIONS

N°01-20G : Election du Président du SMD3

N°02-20G : Fixation du nombre de vice-présidents et des membres du bureau

N°03-20G : Election des vice-présidents et des membres du Bureau

N°04-20G : Election de la Commission d'Appel d'Offres

N°05-20G : Délégation du comité au Président - Subdélégation de signature au Directeur Général

Comité syndical du 22 septembre 2020

N°01-20H : Adoption du compte-rendu du Comité du 07/07/2020

N°02-20H : Adoption du procès-verbal du Comité du 15/09/2020

N°03-20H : Election du représentant du CHSCT et du Comité Technique

N°04-20H : Election du délégué AMORCE

N°05-20H : Election du délégué CNAS

N°06-20H : Modification des statuts du SMD3

N°07-20H : Indemnités de fonction versées au Président et aux vice-Présidents et indemnités de déplacement versées aux délégués

N°08-20H : Création d'un poste de responsable facturation pour la Redevance Incitative

N°09-20H : Création d'un poste d'assistant au service Comptabilité

- N°10-20H : Augmentation du temps de travail d'un agent administratif du Centre de Tri de Marcillac-Saint-Quentin**
- N°11-20H : Modification des règles d'attribution de l'IFSE pour les contrats courts**
- N°12-20H : Redevance Spéciale : Tarifs 2020 tous secteurs**
- N°13-20H : Décision Modificative N°1 – Budget 2020**
- N°14-20H : Modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) 2020**
- N°15-20H : Tarification Unique 2020 : modification article A 5.5 et A 5.7**
- N°16-20H : Modification du périmètre d'institution de la TEOM**
- N°18-20H : MARCHÉ N°2020-018-AO : FOURNITURE DE CARBURANT - ATTRIBUTION**
- N°19-20H : MARCHÉ N°2020-019-AO : ANALYSES REGLEMENTAIRES POUR LA SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE DES SITES ICPE ET LE SUIVI DES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES DES AGENTS DU SMD3 - ATTRIBUTION**
- N°20-20H : MARCHÉ N°2020-035-AO : TRAITEMENT DES GRAVATS SUR LE SECTEUR DU GRAND PERIGUEUX - ATTRIBUTION**
- N°21-20H : MARCHÉ IS-16-03-AO : TRAVAUX DE NOUVEAUX CASIERS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES A L'ISDND DE SAINT LAURENT DES HOMMES - LOT 2 : ETANCHEITE - AVENANT 3**
- N°22-20H : Convention d'aménagement des Points d'Apport Volontaire avec la commune d'Eymet - Avenant n°1**
- N°23-20H : Convention relative à la collecte et au traitement des déchets résiduels et recyclables du centre de détention de Mauzac**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°01-20E

OBJET : N°01-20E - Adoption du compte-rendu du Comité Syndical du 12 mai 2020

Séance du 07 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le sept juillet, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de François ROUSSEL, Vice-Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 juin 2020
Secrétaire de séance	Marie-Rose VEYSSIERE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 18
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 18	Nombre de voix : 38 - COMPETENCE : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCE			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Francis COLBAC <i>Bernard-Henri SUBERBERE</i>	3-voix		3-voix	3-voix
	Pascal PROTANO <i>Vincent LACOSTE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS <i>Alain-BUFFIERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland COLLINET <i>Stéphane-MOTTIER</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Serge-BREAU <i>Jean-François-MATHIEU</i>	3-voix		3-voix	3-voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Claude-PINAULT</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT <i>Maurice-COMBEAU</i>	2 voix		
Marie-Hélène DEPLAS <i>Francis-MILLARET</i>		2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU <i>Patrice-FAVARD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard CHARAZAC <i>Hervé de-VILMORIN</i>	2-voix	2-voix	2-voix	2-voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Benoît MOUTON</i>	2 voix			2 voix
	Laurent MONTEIL <i>Michel-LAPOUGE</i>	2 voix			2 voix
	Yves CONGE <i>Alain-POUQUET</i>	2 voix			2 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
	Jean-Pierre DUBOIS <i>Georges de MEYERE</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Michel-LAJUGIE</i>	2 voix			
	Gé-KUSTERS <i>Patrick TREILLE</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOSQUE <i>Eric-CHASSAGNE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Claude THUILLIER <i>Christian-SIX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Gilbert TISNE <i>Serge-ORHAND</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain-CEREA <i>Michel-SEJOURNE</i>	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Bernard TRIFFE <i>Christian-BORDENAVE</i>	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Lionel FILET <i>Michel-BLANCHET</i>	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE <i>Josiane-BOISSEL</i>	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART <i>Jean-Claude-ECLANCHER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Christian-COUSTY</i> Lionel-VERGNAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marie-Rose VEYSSIERE <i>Emmanuelle-DECHAMPS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Serge-FAURE</i>	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE <i>Robert-CROUZIER</i>	1 voix		1 voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		38	19	32	33

Monsieur le Président expose :

Le 12 mai 2020, le Comité Syndical s'est réuni en présentiel au siège du SMD3 et en distanciel pour certains élus (contexte de crise sanitaire).

L'ordre du jour a été adressé au préalable à tous les délégués titulaires.

Monsieur Francis COLBAC, Président du SMD3, a présidé la séance et a dirigé les débats.

Monsieur Jean-Pierre PEYREBRUNE est désigné secrétaire de séance.

Les sujets suivants ont été délibérés :

N°01-20D : Adoption du compte-rendu du comité syndical du 31 mars 2020

Cette délibération vise à soumettre le compte-rendu de séance syndicale du 31 mars 2020 à l'approbation des élus.

Validé à l'unanimité

N°02-20D : Virement de crédits opéré depuis le chapitre 022 « Dépenses Imprévues »

Cette délibération vise à rendre compte à l'assemblée délibérante du virement de crédits opéré depuis le chapitre 022 « dépenses imprévues » au chapitre 67 « Charges exceptionnelles ».

Dans le cadre de la régularisation du coefficient déductible provisoire de TVA qui a été appliqué sur l'ensemble des dépenses au titre de l'année 2019, le smd3 a procédé à un reversement d'un trop perçu d'un montant de 87.702 €.

En effet, un taux de déduction de TVA provisoire de 10% a été appliqué sur l'ensemble des dépenses en 2019, or le calcul définitif fait apparaître un taux de 8,76 %.

Afin de permettre l'ordonnancement de cette dépense, il a été nécessaire de procéder au virement de crédit suivant :

Sens	Nature	Fonction	Montant
D	022	812	- 88 000,00 €
D	678	812	+ 88 000,00 €

Validé à l'unanimité

N°03-20D : Modalités de pose de congés et RTT durant la période de confinement

Cette délibération vise à autoriser le Président à mettre en place les règles applicables aux jours de congés des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat selon l'ordonnance du 15 avril 2020 relative à l'article 11 de la loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020.

Mr MORTEMOSQUE précise que le Comité Technique exceptionnel du 28 avril 2020 a été consulté à ce sujet et a émis un avis favorable.

Les modalités d'applications sont les suivantes :

- Les agents en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) pour lesquels 5 jours de congés ou RTT peuvent être imposés rétroactivement sur la période du 16 mars au 16 avril 2020 ;
- Les agents en télétravail ou assimilés pour lesquels seulement 5 jours peuvent être imposés entre le 17 avril et la date de fin de la période d'état d'urgence sanitaire fixée au 10 juillet 2020.

Validé à l'unanimité

N°04-20D : Perception d'une prime défiscalisée dans le cadre des plans de continuité d'activité en période de crise sanitaire

Cette délibération vise à autoriser le président à ordonner la mise en œuvre et le paiement d'une prime exceptionnelle COVID-19 aux agents du SMD3 en fonction de leur implication et surcroît d'activité pendant la période d'urgence sanitaire. Le montant maximal sera de 1000 euros fractionnables en trois tiers selon la durée de cet engagement particulier. Cette prime sera exonérée d'impôts et de cotisations sociales selon les dispositions prévues dans le projet de loi finance rectificative.

0211-0521-05100-0021007-01245-05
Recy de 09/07/2020

Il est précisé que la prime n'est pas liée aux risques encourus et que le montant est d'un maximum de 1000€.

Le Bureau Syndical du SMD3 a proposé de verser cette prime aux agents présents sur le terrain : déchèterie, collecte, transport, etc., ainsi que pour le service informatique et celui des ressources humaines.

A ce jour, le décret précisant les modalités de versement et les montants est en attente. Les primes seront également fixées en fonction des crédits budgétaires.

Validé à l'unanimité

N°05-20D : Responsable d'Antenne

Cette délibération vise à élargir le poste de responsable d'antenne au cadre d'emplois des ingénieurs et contractuels de catégorie A (filière technique), à compter du 1^{er} juillet 2020, et sur la base d'un temps complet.

Elle s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation des postes de direction du SMD3.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une création de poste mais du remplacement de l'actuel Responsable d'antenne qui est muté sur le poste de Directeur Technique.

Validé à l'unanimité

N°06-20D : Ouverture du poste de responsable des ressources humaines, cadre d'emplois des attachés territoriaux et contractuels de catégorie A (filière administrative)

Cette délibération annule et remplace la délibération N°03-20C du 31/03/2020.

Elle vise à ouvrir le poste de Responsable des ressources humaines au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou, le cas échéant, aux contractuels de catégorie A (filière administrative), à compter du 1^{er} juin 2020 et sur la base d'un temps complet.

Cette nouvelle délibération fait suite à une demande de la préfecture sur l'élargissement du poste.

Validé à l'unanimité

N°07-20D : Adhésion du SMD3 au service archives du Centre de Gestion de la Dordogne (CDG24)

Dans le cadre des obligations des communes en matière de conservation des archives, cette délibération vise à autoriser le Président à adhérer au service facultatif du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Dordogne pour l'aide au classement et à la gestion des archives de l'antenne de Bergerac (SMBGD et centre de transfert).

L'assemblée précise que ce service est très compétent pour l'accompagnement et le conseil de l'archivage des documents.

Validé à l'unanimité

N°08-20D : Acquisitions foncières (terrain pour extension siège)

Cette délibération vise à autoriser le Président à procéder à l'acquisition foncière d'une parcelle sur la commune de Coulounieix-Chamiers au profit du SMD3 dans le cadre de l'extension de son siège.

Il est rappelé que les discussions sont engagées depuis près de 5 ans avec la gendarmerie pour l'acquisition de ce terrain militaire, aujourd'hui déclassé. Le Grand Périgueux l'avait préempté, lors de sa mise en vente. Le SMD3 le rachète à prix coutant au Grand Périgueux.

Validé à l'unanimité

N°09-20D : Convention d'aménagement des points d'apport volontaire (PAV) avec la commune d'Eymet

Cette délibération vise à autoriser le Président à signer une convention relative à la définition des modalités de financement pour la mise en place des points d'apport volontaire sur la commune d'Eymet.

des travaux liés à la mise en œuvre des points d'apports volontaires pour embellir la commune en utilisant le marché VDR du SMD3. La commune d'Eymet prendra à sa charge les frais liés à cet embellissement.

Validé à l'unanimité**N°10-20D : MARCHÉ N°2020-010 ACQUISITION D'UN BROUYEUR LENT : ATTRIBUTION**

Cette délibération vise à autoriser le Président à signer le marché d'acquisition d'un broyeur lent pour les filières bois et déchets verts.

Il est précisé que la société HANTSCH SAS a été la seule à déposer une offre pour un montant de 540.000€HT.

Validé à l'unanimité**N°11-20D : MARCHÉ N°2020-017 TRANSPORT ET LA VALORISATION DES REFUS DE TRI DU CENTRE DE TRI DE LA RAMPINSOLLE : ATTRIBUTION**

Cette délibération vise à autoriser le Président à signer le marché de valorisation des refus de tri issus du centre de tri de la Rampinsolle.

Il est rappelé que l'appel d'offres a été relancé car lors de la première consultation, deux propositions avaient été faites dont l'une irrecevable due au calendrier proposé, et l'autre trop onéreuse.

Lors de la relance seule la société Véolia a déposé une offre. Elle a été retenue pour un montant de 1.786.190€ HT.

Validé à l'unanimité**N°12-20D : MARCHÉ T-18-16-AO MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE TRANSFERT, D'UN ATELIER, DE PLATES-FORMES DE STOCKAGE DES DECHETS VERTS ET DU VERRE SUR LE SECTEUR DE BELVES - AVENANT 1**

Cette délibération vise à autoriser le Président à signer l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour le centre de transfert de Belvès compte tenu de la découverte sur le site d'une espèce protégée.

Il est précisé :

La parcelle sur laquelle sera implantée le futur centre de transfert héberge différentes espèces protégées ce qui nécessite plusieurs campagnes de diagnostic faune et flore (3 au lieu 1). De la première étude faune et flore, il a résulté un rapport proposant d'exclure de la construction certaines zones de cette parcelle afin de protéger l'habitat d'espèces protégées en particulier la fauvette « Pitchou ».

Le projet esquisse/APS de l'équipe de maîtrise d'œuvre prévoyait d'aménager le site en tenant compte de ces restrictions. Les études ont nécessité un débroussaillage de la zone à construire afin de réaliser des sondages géotechniques et topographiques.

Lors de la 2eme campagne de diagnostic faune et flore, le rapport a modifié ces restrictions suite au déplacement de l'habitat de la fauvette « Pitchou » qui se trouve aujourd'hui implantée au milieu du futur bâtiment de transfert ce qui n'était pas prévisible initialement.

Les études « esquisse et APS » doivent être de nouveau réalisées pour réaménager l'ensemble du projet en tenant compte du dernier rapport et des récentes limitations en créant des patchs de végétation permettant le maintien de l'écosystème la Fauvette.

Montant de l'avenant (circonstances imprévues pour l'acheteur- art.R.2194-5) :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 19 200€HT

Montant TTC : 23 040 €TTC

% d'écart introduit par l'avenant : 9,7%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 217 000

Montant TTC : 260 400

Validé à l'unanimité

Cette délibération vise à autoriser le Président à signer le marché de transport et traitement des déchets collectés en déchèteries sur le secteur du Grand Périgueux.

Il est précisé :

Une première présentation a été faite au Comité Syndical du 31/03/2020 exposant une seule offre avec une proposition augmentée de 15% par année d'exploitation. A la demande la CAO, il a été étudié la reprise en régie de cette prestation. À la suite d'un chiffrage affiné, il s'avère que la régie est estimée à 150.000€ par an, moins coûteuse que par le privé. L'offre présentée par SUEZ est inacceptable puisqu'elle excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de déclarer infructueux ce marché et de reprendre en régie cette activité.

Validé à l'unanimité

Informations sur les marchés attribués hors Comité Syndical

➤ **MARCHE N°2019-014-PA : FOURNITURE ET INSTALLATION DE LECTEURS DE PUCES POUR CAMIONS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS**

ATTRIBUTAIRE : RF CONCEPTION (142 860 EHT – BASE DQE)

Le marché porte sur l'acquisition de lecteurs de puce pour effectuer les relevés de données des bacs en collecte en porte en porte pour réaliser la facturation en REOMI.

➤ **MARCHE N°2019-039-PA INSTALLATION ET FOURNITURE DE BORNES ELECTRIQUES DE CHARGEMENT POUR VEHICULES**

ATTRIBUTAIRE : SARL JAMOT (32 550,30 EHT BASE DQE)

➤ **MARCHE N°2019-042-PA CRÉATION D'UN HANGAR POUR ENGIN CENTRE DE TRANSFERT BERGERAC**

- **LOT 1 : BARDAGE COUVERTURE GROS ŒUVRE**

ATTRIBUTAIRE : CONSTRUCTION METALLIQUE VIGIER (26 220 EHT)

- **LOT 2 : ELECTRICITE**

ATTRIBUTAIRE : EGE (2632.74 EHT)

➤ **MARCHE 2019-041-PA TRAVAUX DECHETERIE DE THENON**

- **LOT 1 : VRD - SERRURERIE - AMENAGEMENT PAYSAGE**

ATTRIBUTAIRE : COLAS (595 632.89 EHT)

- **LOT 2 : SIGNALISATION**

ATTRIBUTAIRE : METELEM (15 244 EHT)

➤ **MARCHE 2020-005-PA : ACQUISITION DE SERRURES ET DE DISPOSITIF SIGNALANT LE BESOIN DE COLLECTE SUR BACS D'ORDURES MÉNAGÈRES**

ATTRIBUTAIRE : SULO FRANCE (184 255.50 EHT BASE DQE)

Divers :

Les membres du Bureau Syndical ont échangé sur le calendrier de la REOMI à la suite de plusieurs demandes. Il a été rappelé que tout changement de calendrier entraînera un coût supplémentaire induit aux tonnages enfouis, la TAGP et les tonnages supplémentaires apportés à l'incinération dus au seuil des tonnages à enfouir fixé par la loi Transition Énergétique pour une Croissance Verte.

Sylvain Marty expose les retours des échanges du Bureau Syndical :

- Les secteurs prêts pour le passage en RI au **1^{er} janvier 2021** : Secteur de Belvès, Secteur Montpon-Mussidan, la CC Bastide Dordogne Périgord

Verrouillage des contrôles d'accès à partir de la fin mai 2020 pour un démarrage de la facturation à blanc dès juillet.

Il est proposé pour la CC PSP de décaler d'une année le passage à la RI si le Conseil Communautaire délibère pour un passage de Communauté de communes en collecte en apport volontaire (en attente des retours pour mi- juin)

CCIVS et Secteur de Riberac avancent correctement
SMCTOM de NONTRON : CC Drone et Belle
SMCTOM de THIVIERS : CC Isle Loue et CC Terrassonnais (communes collectées)

Enquête des usagers
dès que possible

Agglomération du Grand Périgueux : démarrage des enquêtes en janvier 2021, car il reste 150 points d'apport volontaire à finaliser notamment à Périgueux. La période de facturation pédagogique débutera en juillet 2020.

Mr COLBAC précise que lors du prochain Conseil Communautaire du Grand Périgueux sera délibéré le transfert de la collecte au SMD3.

Phase 3 – RI au 1^{er} janvier 2023 :

SICTOM Périgord NOIR : déploiement des bornes conforme à son calendrier
CC Terrassonnais : rien à signaler

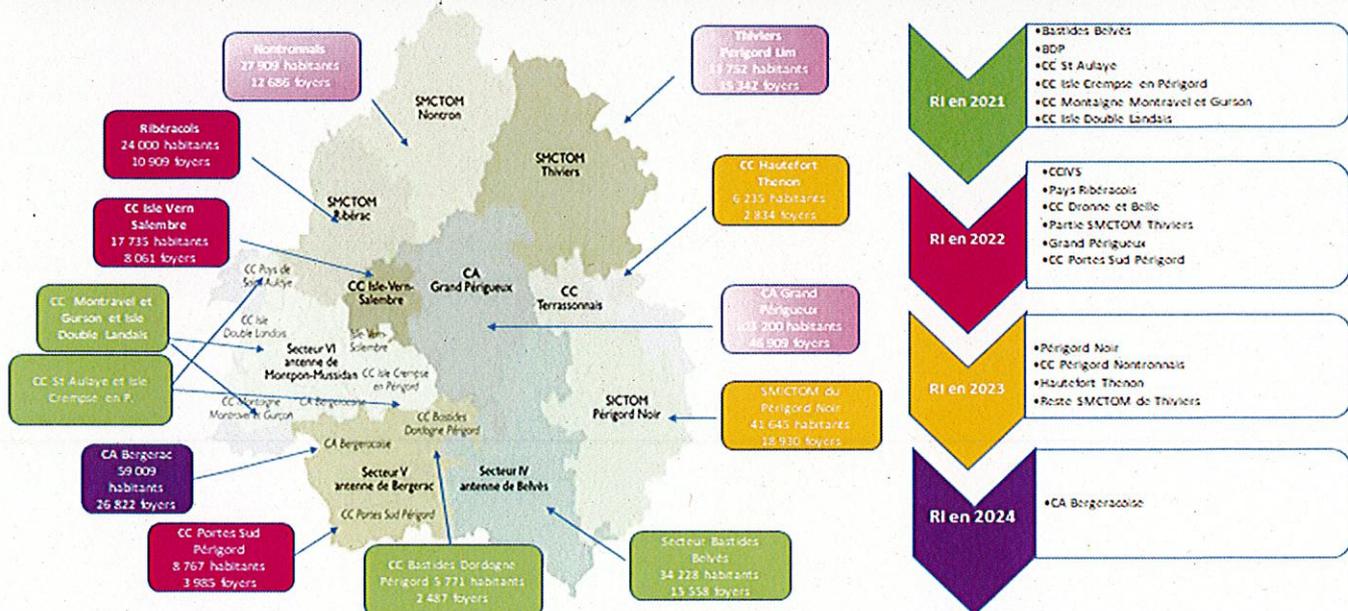
Phase 4 – RI au 1^{er} janvier 2024 :

Agglomération Bergeracoise : choix du même matériel de collecte que le SMD3 mais le calendrier n'est pas encore précisé pour le déploiement.

La Période de facturation pédagogique :

- Rappeler des consignes de tri, de réduction des déchets et des tarifs,
- Tester du matériel,
- Mettre à jour de la base de données avec l'envoi de facture pédagogique,
- S'assurer que les prévisions des grilles tarifaires sont bonnes.

Proposition de calendrier de passage à la Redevance Incitative Par Secteur



Evolution des Tonnages OMr et DPS entre janvier et avril 2020 sur les territoires enquêtés :

- Moins 20/25% d'OMr
- + 10/15% de DPS

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h00

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

38 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

ADOpte le compte-rendu du Comité Syndical du 12 mai 2020.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

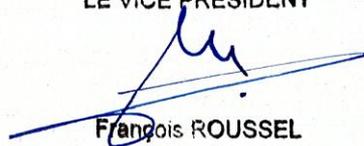
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

LE VICE PRESIDENT

Francis COLBAC


François ROUSSEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°02-20E

OBJET : N°02-20E - Contrat Carte Achat Public - Avenant 3

Séance du 07 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le sept juillet, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de François ROUSSEL, Vice-Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 juin 2020
Secrétaire de séance	Marie-Rose VEYSSIERE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 18
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 18	Nombre de voix : 38 - COMPETENCE : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCE			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Francis COLBAC <i>Bernard-Henri-SUBERBERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Pascal PROTANO <i>Vincent LACOSTE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS <i>Alain-BUFFIERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland COLLINET <i>Stéphane-MOTTIER</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Serge-BREAU <i>Jean-François-MATHIEU</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Claude-PINAULT</i>	3 voix		3 voix	3 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT <i>Maurice-COMBEAU</i>	2 voix			
	Marie-Hélène DEPLAS <i>Francis-MILLARET</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU <i>Patrice-FAVARD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard CHARAZAC <i>Hervé-de-VILMORIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Benoît MOUTON</i>	2-voix			2-voix
	Laurent MONTEIL <i>Michel LAPOUGE</i>	2 voix			2 voix
	Yves CONGE <i>Alain POUQUET</i>	2-voix			2-voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Dominique HERMENAULT</i>	2-voix			
	Jean-Pierre DUBOIS <i>Georges de MEYERE</i>	2-voix			
	Gérard TEILLAC <i>Michel LAJUGIE</i>	2-voix			
	Gé KUSTERS <i>Patrick TREILLE</i>	2-voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOSQUE <i>Eric CHASSAGNE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Claude THUILLIER <i>Christian SIX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Gilbert TISNE <i>Serge ORHAND</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CERIA <i>Michel SEJOURNE</i>	3-voix	3-voix	3-voix	3-voix
	Bernard TRIFFE <i>Christian BORDENAVE</i>	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Lionel FILET <i>Michel BLANCHET</i>	3-voix	3-voix	3-voix	3-voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE <i>Josiane BOISSEL</i>	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART <i>Jean-Claude ELANCHER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Christian COUSTY</i> Lionel VERGNAUD	2-voix	2-voix	2-voix	2-voix
	Marie-Rose VEYSSIERE <i>Emmanuelle DECHAMPS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Serge FAURE</i>	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE <i>Robert CROUZIER</i>	1-voix		1-voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		38	19	32	33

Monsieur le Président expose :

Par délibération N°11-14C du 27 mai 2014, le comité syndical a autorisé la mise en place de cartes d'achat public.

Par délibération N°07-15A du 29 janvier 2015, le comité syndical a autorisé le Président à signer l'avenant n°1 au contrat carte achat. Cet avenant visait à ajouter un porteur au contrat.

Par délibération N°11-17F du 26 juin 2017, le comité syndical a autorisé le Président à signer l'avenant n°2. Cet avenant renouvelait le contrat pour une durée 3 ans aux mêmes conditions financières.

Le contrat carte achat conclu entre la Caisse d'Epargne et le SMD3 prend fin le 30/06/2020.

Le Président informe le comité syndical qu'un nouvel avenant, ayant pour objet le renouvellement du contrat pour une durée de 3 ans à compter du 01/07/2020, a été signé aux mêmes conditions financières :

Rappel du numéro de contrat	851 433 004 1
Date de début de contrat	01/07/2020
Durée du contrat	36 mois
Montant initial du Plafond Global de l'Entité	12 000 euros mensuel
Tarifification mensuelle	40 euros pour un forfait annuel de 6 cartes d'achats (comprenant l'ensemble des services)
Commission monétique	0.90% par transaction
Nombre de cartes	6 cartes

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

38 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

APPROUVE la signature de l'avenant 3 au contrat Carte Achat Public conclu entre le SMD3 et la Caisse d'Epargne ;

AUTORISE le Président à déléguer au Directeur du SMD3 la désignation de chaque porteur et la définition des paramètres d'habilitation de chaque carte.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

LE VICE PRESIDENT


François ROUSSEL

Francis COLBAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°03-20E

OBJET : N°03-20E - Complément à la délibération N°10-19L :
Fixation des durées d'amortissement des immobilisations

Séance du 07 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le sept juillet, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de François ROUSSEL, Vice-Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 juin 2020
Secrétaire de séance	Marie-Rose VEYSSIERE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 18
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 18	Nombre de voix : 38 - COMPETENCE : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCE			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Francis COLBAC <i>Bernard-Henri-SUBERBERE</i>	3-voix		3-voix	3-voix
	Pascal PROTANO <i>Vincent-LACOSTE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS <i>Alain-BUFFIERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland COLLINET <i>Stéphane-MOTTIER</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Serge-BREAU <i>Jean-François-MATHIEU</i>	3-voix		3-voix	3-voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Claude-PINAULT</i>	3 voix		3 voix	3 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT <i>Maurice-COMBEAU</i>	2 voix			
	Marie-Hélène DEPLAS <i>Francis-MILLARET</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU <i>Patrice-FAVARD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard CHARAZAC <i>Hervé-de-VILMORIN</i>	2-voix	2-voix	2-voix	2-voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Benôit MOUTON	2 voix			2 voix
	Laurent MONTEIL Michel LAPOUGE	2 voix			2 voix
	Yves CONGE Alain POUQUET	2 voix			2 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT Dominique HERMENAULT	2 voix			
	Jean-Pierre DUBOIS Georges de MEYERE	2 voix			
	Gérard TEILLAC Michel LAJUGIE	2 voix			
	Gé KUSTERS Patrick TREILLE	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOSQUE Eric CHASSAGNE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Claude THUILLIER Christian SIX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Gilbert TISNE Serge ORHAND	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CEEA Michel SEJOURNE	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Bernard TRIFFE Christian BORDENAVE	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Lionel FILET Michel BLANCHET	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE Josiane BOISSEL	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART Jean-Claude ECLANCHER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christian COUSTY Lionel VERGNAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marie-Rose VEYSSIERE Emmanuelle DECHAMPS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL Serge FAURE	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE Robert CROUZIER	1 voix		1 voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		38	19	32	33

OBJET : N°03-20E Complément à la délibération N°10-19L : Fixation des durées d'amortissement des immobilisations

Monsieur le Président expose :

Par délibération N°10-19L du 23 décembre 2019, le comité syndical a approuvé les durées d'amortissement proposées pour les acquisitions réalisées par le SMD3 à compter du 01/01/2020.

Un seuil minimal d'amortissement a été fixé à 500€, cependant il n'a pas été fixé de montant pour les biens dits de faible valeur amortis sur 1 an.

Le Président propose de ne pas fixer de seuil minimal d'amortissement.

Le Président propose d'amortir sur 1 an les biens dits de faible valeur dont les montants sont inférieurs à 1500 €.

Les autres durées d'amortissement approuvées restent inchangées.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

38 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

APPROUVE les compléments apportés à la délibération N°10-19L fixant les durées d'amortissement des immobilisations comme indiqué ci-dessous :

- les biens dits de faible valeur inférieurs dont les montants sont inférieurs à 1500 € seront amortis sur 1 an ;
- il n'est pas fixé de seuil minimal d'amortissement ;
- les autres durées d'amortissement de la délibération N°10-19L restent inchangées.

CHARGE le Président et le Payeur départemental, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

LE VICE PRÉSIDENT


François ROUSSEL

Francis COLBAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°04-20E

OBJET : N°04-20E - Création d'un poste d'adjoint administratif ppal de 2eme classe et fermeture d'un poste d'adjoint administratif territorial (catégorie C)

Séance du 07 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le sept juillet, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de François ROUSSEL, Vice-Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 juin 2020
Secrétaire de séance	Marie-Rose VEYSSIERE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 18
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 18	Nombre de voix : 38 - COMPETENCE : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCE			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Francis COLBAC <i>Bernard-Henri-SUBERBERE</i>	3-voix		3-voix	3-voix
	Pascal PROTANO <i>Vincent-LACOSTE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS <i>Alain-BUFFIERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland COLLINET <i>Stéphane-MOTTIER</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Serge-BREAU <i>Jean-François-MATHIEU</i>	3-voix		3-voix	3-voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Claude-PINAULT</i>	3 voix		3 voix	3 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT <i>Maurice-COMBEAU</i>	2 voix			
	Marie-Hélène DEPLAS <i>Francis-MILLARET</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU <i>Patrice-FAVARD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard CHARAZAC <i>Hervé-de-VILMORIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Benoît MOUTON	2 voix			2 voix
	Laurent MONTEIL Michel LAPOUGE	2 voix			2 voix
	Yves CONGE Alain POUQUET	2 voix			2 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT Dominique HERMENAULT	2 voix			
	Jean-Pierre DUBOIS Georges de MEYERE	2 voix			
	Gérard TEILLAC Michel LAJUGIE	2 voix			
	Gé KUSTERS Patrick TREILLE	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOUSQUE Eric CHASSAGNE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Claude THUILLIER Christian SIX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Gilbert TISNE Serge ORHAND	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CERE Michel SEJOURNE	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Bernard TRIFFE Christian BORDENAVE	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Lionel FILET Michel BLANCHET	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE Josiane BOISSEL	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART Jean-Claude ECLANCHER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christian COUSTY Lionel VERGNAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marie-Rose VEYSSIERE Emmanuelle DECHAMPS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL Serge FAURE	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE Robert CROUZIER	1 voix		1 voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		38	19	32	33

Monsieur le Président expose :

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant le départ de l'assistante administrative et comptable titulaire le 1er juin dernier sur l'antenne de Bergerac,

Monsieur le Président propose de fermer le poste d'adjoint administratif territorial à temps complet et d'ouvrir, au 1er août 2020, le poste d'assistante administrative et comptable au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2020 aux chapitres prévus à cet effet.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
EMPLOI FONCTIONNEL		1	
Directeur général des services des communes de 40000 à 80000 hab	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		26	
Attaché hors classe	A	1	35H
Attaché principal	A	1	35H
Attaché	A	2	35H
Rédacteur ppal 1 ^e classe	B	4	35H
Rédacteur ppal 2 ^e classe	B	1	35H
Rédacteur	B	1	35H
Adjoint administratif ppal 1 ^e cl.	C	5	35H
Adjoint administratif ppal 2 ^e cl.	C	4	35H
Adjoint administratif	C	7	35H
FILIERE TECHNIQUE		194	
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Technicien principal 1e classe	B	4	35H
Technicien principal 2e classe	B	4	35H
Technicien	B	6	35H
Agent de maîtrise principal	C	11	35H
Agent de maîtrise	C	12	35H
Adjoint technique ppal 1 ^e classe	C	47	35H
Adjoint technique ppal 2 ^e classe	C	31	35H
Adjoint technique	C	1	25H
		1	30H
		64	35H
		1	30H
		1	27H30
		1	25H
Adjoint technique (suite)		1	19.5H
		1	18H

AR PREFECTURE

024-252405329-20200707-0420E-DE
Regu le 09/07/20201
1
17H30
12H

FILIERE ANIMATION		5	
Animateur principal 1 ^e classe	B	2	35H
Animateur	B	1	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine ppal 1e cl	C	1	35H
AGENTS TITULAIRES		227	

FILIERE TECHNIQUE		25	
Contractuel – ingénieur	A	1	35H
Contractuel – technicien	B	1	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2 ^e cl	C	4	35H
Contractuel – adjoint technique	C	18	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		5	
Contractuel – attaché	A	4	35H
Contractuel – adjt adm ppal 2 ^e cl.	C	1	24H
AGENTS CONTRACTUELS		30	
TOTAL AGENTS		257	

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

38 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE la création d'un poste d'adjoint administratif ppal de 2^{ème} classe à temps complet et la fermeture d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, pour l'emploi d'assistante administrative et comptable au SMD3, antenne de Bergerac, à compter du 1^{er} août 2020 ;

AUTORISE le président à signer toutes les pièces nécessaires ;

ADOpte le tableau du personnel du SMD3 modifié.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

LE VICE PRESIDENT


 François ROUSSEL

Francis COLBAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°05-20E

OBJET : N°05-20E – Adoption du rapport d'activité 2019 du SMD3

Séance du 07 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le sept juillet, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de François ROUSSEL, Vice-Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 juin 2020
Secrétaire de séance	Marie-Rose VEYSSIERE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 18
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 18	Nombre de voix : 38 - COMPETENCE : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCE			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgeux	Francis COLBAC <i>Bernard-Henri SUBERBERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Pascal PROTANO <i>Vincent LACOSTE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS <i>Alain BUFFIERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland COLLINET <i>Stéphane MOTTIER</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Serge BREAU <i>Jean-François MATHIEU</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Claude PINAULT</i>	3 voix		3 voix	3 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT <i>Maurice COMBEAU</i>	2 voix			
	Marie-Hélène DEPLAS <i>Francis MILLARET</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU <i>Patrice FAVARD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard CHARAZAC <i>Hervé de VILMORIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Benôit MOUTON	2 voix			2 voix
	Laurent MONTEIL Michel LAPOUGE	2 voix			2 voix
	Yves CONGE Alain POUQUET	2 voix			2 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT Dominique HERMENAULT	2 voix			
	Jean-Pierre DUBOIS Georges de MEYERE	2 voix			
	Gérard TEILLAC Michel LAJUGIE	2 voix			
	GÉ KUSTERS Patrick TREILLE	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOUSQUE Eric CHASSAGNE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Claude THUILLIER Christian SIX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Gilbert TISNE Serge ORHAND	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CEREA Michel SEJOURNE	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Bernard TRIFFE Christian BORDENAVE	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Lionel FILET Michel BLANCHET	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE Josiane BOISSEL	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART Jean-Claude ECLANCHER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christian COUSTY Lionel VERGNAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marie-Rose VEYSSIERE Emmanuelle DECHAMPS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL Serge FAURE	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE Robert CROUZIER	1 voix		1 voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		38	19	32	33

Monsieur le Président expose :

Dans l'esprit de la loi n°95-101 du 02/02/1995 dite « Loi Barnier » prônant la transparence et l'information des usagers, le décret n°2015-1827 du 30/12/2015 demande à chaque président de structure intercommunale compétente en matière de gestion des déchets ménagers, de rédiger et de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Comme les années précédentes, le SMD3 a rédigé son rapport d'activité au titre de l'année 2019 qui se compose comme suit :

- Introduction : Chiffres clés 2019 - Synthèse
- Chapitre 1 : Territoire et organisation
- Chapitre 2 : Stratégie du SMD3
- Chapitre 3 : Collecte des déchets et déchèteries
- Chapitre 4 : Transfert et traitement des déchets
- Chapitre 5 : Indicateurs économiques et financiers

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2019 est donc soumis à l'approbation du Comité Syndical.

A l'issue, ce document sera tenu à la disposition de toute personne au siège du SMD3.

Il sera adressé à l'ensemble des collectivités adhérentes au SMD3.

Il sera également mis en ligne sur le site internet du SMD3.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

38 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

ADOpte le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, réalisé par le SMD3.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Francis COLBAC

LE VICE-PRESIDENT


François ROUSSEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°06-20E

OBJET : N°06-20E – Subvention pour le festival « ex-poésie » 2020

Séance du 07 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le sept juillet, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de François ROUSSEL, Vice-Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 juin 2020
Secrétaire de séance	Marie-Rose VEYSSIERE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 18
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 18	Nombre de voix : 38 - COMPETENCE : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCE			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Francis COLBAC <i>Bernard-Henri SUBERBERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Pascal PROTANO <i>Vincent LACOSTE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS <i>Alain BUFFIERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland COLLINET <i>Stéphane MOTTIER</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Serge BREAU <i>Jean-François MATHIEU</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Claude PINAULT</i>	3 voix		3 voix	3 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT <i>Maurice COMBEAU</i>	2 voix			
	Marie-Hélène DEPLAS <i>Francis MILLARET</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU <i>Patrice FAVARD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard CHARAZAC <i>Hervé de VILMORIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Benoît MOUTON	2 voix			2 voix
	Laurent MONTEIL Michel LAPOUGE	2 voix			2 voix
	Yves CONGE Alain POUQUET	2 voix			2 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT Dominique HERMENAULT	2 voix			
	Jean-Pierre DUBOIS Georges de MEYERE	2 voix			
	Gérard TEILLAC Michel LAJUGIE	2 voix			
	Gé KUSTERS Patrick TREILLE	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOSQUE Eric CHASSAGNE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Claude THUILLIER Christian SIX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Gilbert TISNE Serge ORHAND	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CERE Michel SEJOURNE	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Bernard TRIFFE Christian BORDENAVE	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Lionel FILET Michel BLANCHET	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE Josiane BOISSEL	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART Jean-Claude ECLANCHER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christian COUSTY Lionel VERGNAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marie-Rose VEYSSIERE Emmanuelle DECHAMPS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL Serge FAURE	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE Robert CROUZIER	1 voix		1 voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		38	19	32	33

Monsieur le Président expose :

Le 19ème festival Ex-poésie, organisé par l'association Féroce Marquise, est soutenu par toutes les collectivités locales (Ville de Périgueux, Grand Périgueux, Département de la Dordogne, Région Nouvelle Aquitaine) et l'Etat.

Ce festival qui prône le croisement entre les arts et l'ouverture aux scolaires a organisé plusieurs vernissages, rencontres et projections de films sur une dizaine de lieux différents du 11 au 31 mars 2020. Une des expositions du festival était proposée par des adolescents qui ont réalisé dix grands tableaux sur le thème « Décharges sauvages », installés à proximité de dix sites de déchets du Grand-Périgueux. Le SMD3 renforce son image publique en montrant sa participation à des projets de ce type.

Dans cette optique de valorisation, il est proposé d'accompagner cette action à hauteur de 1.500 € (soit 1.78 % du budget présenté au dossier d'un montant global de 84.360€ TTC).

Les crédits alloués à cette subvention seront inscrits au budget.

Il y a également lieu d'établir une convention de partenariat avec cette association pour définir les modalités d'attribution de cette subvention.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

38 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE le subventionnement de l'opération « EX-POÉSIE » 2020 et la signature de la convention avec l'association Féroce Marquise, selon les modalités susvisées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

LE VICE PRÉSIDENT


François ROUSSEL

Francis COLBAC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°07-20E

OBJET : N°07-20E - Cadre de subventionnement des projets de valorisation de proximité des biodéchets

Séance du 07 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le sept juillet, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de François ROUSSEL, Vice-Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 juin 2020
Secrétaire de séance	Marie-Rose VEYSSIERE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 18
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 18	Nombre de voix : 38 - COMPETENCE : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCE			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Francis COLBAC Bernard-Henri SUBERBERE	3-voix		3-voix	3-voix
	Pascal PROTANO Vincent LACOSTE	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS Alain BUFFIERE	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland COLLINET Stéphane MOTTIER	3 voix		3 voix	3 voix
	Serge BREAU Jean-François MATHIEU	3-voix		3-voix	3-voix
	Evelyne ROUX Jean-Claude PINAULT	3 voix		3 voix	3 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT Maurice COMBEAU	2 voix			
	Marie-Hélène DEPLAS Francis MILLARET	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU Patrice FAVARD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard CHARAZAC Hervé de VILMORIN	2-voix	2-voix	2-voix	2-voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Benoît MOUTON	2 voix			2 voix
	Laurent MONTEIL Michel LAPOUGE	2 voix			2 voix
	Yves CONGE Alain POUQUET	2 voix			2 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT Dominique HERMENAULT	2 voix			
	Jean-Pierre DUBOIS Georges de MEYERE	2 voix			
	Gérard TEILLAC Michel LAJUGIE	2 voix			
	GÉ KUSTERS Patrick TREILLE	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOUSQUE Eric CHASSAGNE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Claude THUILLIER Christian SIX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Gilbert TISNE Serge ORHAND	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CEREÀ Michel SEJOURNE	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Bernard TRIFFE Christian BORDENAVE	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Lionel FILET Michel BLANCHET	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE Josiane BOISSEL	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART Jean-Claude ECLANCHER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christian COUSTY Lionel VERGNAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marie-Rose VEYSSIERE Emmanuelle DECHAMPS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL Serge FAURE	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE Robert CROUZIER	1 voix		1 voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		38	19	32	33

Monsieur le Président expose :

La Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, établit la généralisation du tri à la source des biodéchets à l'horizon 2025, pour tous les producteurs de déchets.

Pour rappel, les objectifs de la loi :

- ✓ Réduire de 10 % les déchets ménagers (2020)
- ✓ Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025)
- ✓ Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025),
- ✓ Recycler 70 % des déchets du BTP (2020)
- ✓ Généraliser progressivement la tarification incitative, 15 millions d'habitants couverts en 2020 et 25 millions en 2025
- ✓ Offrir à chacun des solutions permettant la valorisation des biodéchets (2025)

Ces objectifs ont été retranscrits dans le schéma stratégique horizon 2025 du SMD3, avec 43 actions dont 3 concernent les biodéchets :

- ✓ **Assurer le développement de la prévention de la production de biodéchets** (*annexe 1 : action A1-1*) : Intensifier le détournement et la prévention des biodéchets sur les territoires couverts par une tarification incitative : renforcer la pratique du compostage domestique ou partagé en formant les usagers et assurer un suivi, lutter contre le gaspillage alimentaire
- ✓ **Limiter les apports de déchets verts** (*annexe 2 : Action A1-4*) : L'augmentation significative des déchets verts en déchèterie est notée par tous les acteurs. L'objectif de l'action est d'envisager toutes les possibilités permettant de stopper l'accroissement des apports puis de les réduire.
- ✓ **Valoriser les biodéchets chez les gros producteurs** (*annexe 3 : action B3-2*) : Intégrer des professionnels, producteurs de biodéchets dans des collectes de biodéchets des ménages pour les optimiser, accroître le taux de valorisation, répondre aux obligations réglementaires concernant les gros producteurs. Cette action s'intègre partiellement dans le projet car elle est principalement tournée sur la mise en place d'une collecte des biodéchets mais le but est de proposer des solutions aux gros producteurs pour valoriser leurs biodéchets.

Le SMD3 doit donc accompagner la population dans la réduction des déchets avant la mise en place de cette tarification incitative par le biais des différentes actions mentionnées dans le schéma stratégique.

Au vu des attentes réglementaires et de l'impact de la redevance incitative, un poste de chargé de mission Valorisation de Biodéchets a été créé en 2019, pour impulser une politique de déploiement de solutions de gestion de proximité des biodéchets.

Cette politique implique donc l'augmentation significative du nombre de projets à accompagner techniquement et financièrement d'ici 2025.

Pour rappel, le Conseil Départemental, qui participait à hauteur de 20% pour l'acquisition du matériel de compostage collectif, a interrompu sa subvention en 2016.

Jusqu'à ce jour, prenant déjà en charge 50% des coûts des installations de valorisation des biodéchets, le SMD3 pouvait, au cas par cas, pallier ce manquement en ajoutant un pourcentage variable, dans un maximum de 20%, en fonction de l'importance du projet et afin de maintenir une dynamique sur son territoire.

Il est proposé de mettre en place un cadre de subventionnement, qui permettra une meilleure réactivité dans la mise en œuvre des projets, en réduisant les délais de traitement administratif.

026 253445 388 8810 610 7 0 SMD3
 Regu le 03/07/2020

Ce cadre permettra au SMD3 de faire l'acquisition du matériel ou de subventionner des projets de valorisation de proximité des biodéchets à hauteur de 50% à 90% en fonction :

- des tonnages détournés,
- de l'intérêt du projet,
- de son exemplarité,
- de l'enveloppe budgétaire disponible.

Par ailleurs, le SMD3 continuera à prendre en charge en totalité la formation des référents de site de compostage à 100%, dans la limite de deux agents formés par installation.

Il y a également lieu d'établir une convention de partenariat avec les structures pour définir la répartition des rôles techniques et financiers entre le SMD3 et l'utilisateur final.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

38 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE le Président à faire l'acquisition du matériel ou de subventionner des projets de valorisation de proximité des biodéchets, pour un montant allant de 50 à 90% des coûts éligibles, en fonction de :

- des tonnages détournés,
- de l'intérêt du projet,
- de son exemplarité,
- de l'enveloppe budgétaire disponible.

AUTORISE le Président à signer les conventions de partenariats qui seront établies en conséquences.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

LE VICE PRÉSIDENT


 François ROUSSEL

Francis COLBAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°08-20E

OBJET : N°08-20E : Projet OPREVERT (ADEME) : cession du broyeur mobile

Séance du 07 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le sept juillet, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de François ROUSSEL, Vice-Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 juin 2020
Secrétaire de séance	Marie-Rose VEYSSIERE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 18
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 18	Nombre de voix : 38 - COMPETENCE : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCE			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Francis COLBAC <i>Bernard-Henri SUBERBERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Pascal PROTANO <i>Vincent LACOSTE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS <i>Alain BUFFIERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland COLLINET <i>Stéphane MOTTIER</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Serge BREAU <i>Jean-François MATHIEU</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Claude PINAULT</i>	3 voix		3 voix	3 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT <i>Maurice COMBEAU</i>	2 voix			
	Marie-Hélène DEPLAS <i>Francis MILLARET</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU <i>Patrice FAVARD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard CHARAZAC <i>Hervé de VILMORIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Benoît MOUTON	2 voix			2 voix
	Laurent MONTEIL Michel LAPOUGE	2 voix			2 voix
	Yves CONGE Alain POUQUET	2 voix			2 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT Dominique HERMENAULT	2 voix			
	Jean-Pierre DUBOIS Georges de MEYERE	2 voix			
	Gérard TEILLAC Michel LAJUGIE	2 voix			
	Gé KUSTERS Patrick TREILLE	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOUSQUE Eric CHASSAGNE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Claude THUILLIER Christian SIX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Gilbert TISNE Serge ORHAND	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CEREAS Michel SEJOURNE	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Bernard TRIFFE Christian BORDENAVE	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Lionel FILET Michel BLANCHET	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE Josiane BOISSEL	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART Jean-Claude ECLANCHER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christian COUSTY Lionel VERGNAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marie-Rose VEYSSIERE Emmanuelle DECHAMPS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL Serge FAURE	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE Robert CROUZIER	1 voix		1 voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		38	19	32	33

OBJET : N°08-20E : Projet OPREVERT (ADEME) : cession du broyeur mobile

Monsieur le Président expose :

La candidature du SMD3 à l'appel à projet Oprévert de l'ADEME ayant été retenue, la délibération n°09-18J en date du 30 octobre 2018 a validé la mise en œuvre dudit projet.

Pour rappel, ce projet, bénéficiant des financements de l'ADEME et de LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE, propose le détournement des déchets verts en amont des déchèteries sur le territoire test de la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord.

L'opération consiste à acquérir un broyeur mobile puis le céder à la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord afin qu'elle mette en place une utilisation mutualisée du broyeur par les communes, ainsi que des sessions de broyage des déchets verts pour des habitants (sur la base du volontariat des communes et de l'apport volontaire des habitants).

L'achat du broyeur JENSEN A530L a été fait pour un montant de 28.560 euros TTC.

Dans le cadre du projet, il est proposé de céder le broyeur mobile à la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord pour un euro symbolique.

Il y a également lieu d'établir une convention de partenariat avec cette structure afin de définir les rôles de chacun et conditions de cette cession dans le cadre du projet OPREVERT.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

38 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

AUTORISE le Président à céder le broyeur mobile à la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord pour un euro symbolique.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

LE VICE PRESIDENT


Francis ROUSSEL

Francis COLBAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°09-20E

OBJET : N°09-20E – Modification de l'autorisation de programme 19101 Collecte

Séance du 07 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le sept juillet, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de François ROUSSEL, Vice-Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 juin 2020
Secrétaire de séance	Marie-Rose VEYSSIERE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 18
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 18	Nombre de voix : 38 - COMPETENCE : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCE			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgeux	Francis COLBAC Bernard-Henri-SUBERBERE	3 voix		3 voix	3 voix
	Pascal PROTANO Vincent LACOSTE	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS Alain-BUFFIERE	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland COLLINET Stéphane-MOTTIER	3 voix		3 voix	3 voix
	Serge-BREAU Jean-François-MATHIEU	3 voix		3 voix	3 voix
	Evelyne ROUX Jean-Claude-PINAULT	3 voix		3 voix	3 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT Maurice-COMBEAU	2 voix			
	Marie-Hélène DEPLAS Francis-MILLARET	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU Patrice-FAVARD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard-CHARAZAC Hervé-de-VILMORIN	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Benoît MOUTON	2 voix			2 voix
	Laurent MONTEIL Michel LAPOUGE	2 voix			2 voix
	Yves CONGE Alain POUQUET	2 voix			2 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT Dominique HERMENAULT	2 voix			
	Jean-Pierre DUBOIS Georges de MEYERE	2 voix			
	Gérard TEILLAC Michel LAJUGIE	2 voix			
	Gé KUSTERS Patrick TREILLE	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOSQUE Eric CHASSAGNE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Claude THUILLIER Christian SIX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Gilbert TISNE Serge ORHAND	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CERE Michel SEJOURNE	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Bernard TRIFFE Christian BORDENAVE	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Lionel FILET Michel BLANCHET	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE Josiane BOISSEL	3 voix	3 voix	3 voix	3 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART Jean-Claude ECLANCHER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christian COUSTY Lionel VERGNAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marie-Rose VEYSSIERE Emmanuelle DECHAMPS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL Serge FAURE	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE Robert CROUZIER	1 voix		1 voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		38	19	32	33

OBJET : N°09-20E - Modification de l'autorisation de programme 19101 Collecte

Monsieur le Président expose :

Par délibération N°16-14C du 27 mai 2014, le Comité Syndical a décidé d'instituer une procédure pour la mise en place d'AP / CP et d'inscrire au titre des autorisations de programme, les dépenses d'un montant supérieur ou égal à 15 000 € HT.

Par délibération N°09-14E du 26 Août 2014, le Comité Syndical a autorisé des modifications de crédits sur certaines autorisations de programme et a autorisé l'inscription au budget de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement.

Par délibération N°09-14I du 23 décembre 2014, le Comité Syndical a autorisé des modifications de crédits sur certaines autorisations de programme et a autorisé l'inscription au budget de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement.

Par délibération N°09-15B du 24 février 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement.

Par délibération N°13-15D du 28 Avril 2015, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements 2014.

Par délibération N°05-15F du 27 Août 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget d'une nouvelle Autorisation de Programme pour la rénovation du centre de tri de la Rampinsolle.

Par délibération N°07-15G du 28 Septembre 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget d'une nouvelle Autorisation de Programme pour la réalisation d'études géotechniques pour la création d'un nouveau casier sur le site de Saint Laurent des Hommes.

Par délibération N°13-15J du 15 Décembre 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles Autorisations de Programme ainsi que la modification des Autorisations de Programme existantes.

Par délibération N°15-16-B du 05 Avril 2016, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements 2015.

Par délibération N°14-16B du 05 Avril 2016, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles Autorisations de Programme ainsi que la modification des Autorisations de Programme existantes.

Par délibération N°03-16K du 28 Novembre 2016, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°5 2016.

Par délibération N°10-16L du 13 Décembre 2016, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles Autorisations de Programme ainsi que la modification des Autorisations de Programme existantes.

Par délibération N°11-17B du 28 Février 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°1 2017.

Par délibération N°09-17D du 25 Avril 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget supplémentaire 2017.

Par délibération N°06-17H du 26 Septembre 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°2 2017.

Par délibération N°02-17J du 12 Décembre 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°3 2017.

Par délibération N°09-18C du 27 Mars 2018, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme 2017.

Par délibération N°04-18D du 24 Avril 2018 le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget supplémentaire 2018.

Par délibération N°12-18I du 25 Septembre 2018, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°2 2018.

Par délibération N°10-18J du 30 Octobre 2018, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°3 2018.

Par délibération N°19-19A du 29 Janvier 2019, le Comité Syndical a autorisé la création et la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget primitif 2019.

Par délibération N°10-19C du 26 Mars 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°1 2019.

Par délibération N°13-19D du 30 Avril 2019, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme 2018.

Par délibération N°10-19F du 25 Juin 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget supplémentaire 2019.

Par délibération N°05-19I du 24 Septembre 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°2 2019.

Par délibération N°07-19J du 29 Octobre 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°3 2019.

Par délibération N°03-19I du 17 Décembre 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°5 2019.

Par délibération N°08-19L du 17 Décembre 2019, le Comité Syndical a autorisé la création et la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget primitif 2020.

Par délibération N°07-20B du 25 Février 2020, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme 2019.

Par délibération N°10-20B du 25 février 2020, le Comité Syndical a approuvé la modification des autorisations de Programme et des Crédits de paiement (AP/CP) 2020.

La présente délibération vise à modifier la durée et le montant de l'autorisation de Programme 19101 Collecte.

En effet, dans le cadre du déploiement de la Redevance Incitative en 2021, l'acquisition de cinq camions à Nord Engineering adaptés à la collecte des bornes sur point d'apport volontaire est nécessaire, répartis sur trois antennes :

- 2 camions pour Montpon : 585 578,22 € HT soit 702 693,86 € TTC
- 2 camions pour Belvès : 585 578,22 € HT soit 702 693,86 € TTC
- 1 camion pour Bergerac : 292 789,11 € HT soit 351 346,93 € TTC

Soit un total de 1 463 945,55€ HT et 1 756 734,66€ TTC.

Ainsi, il est proposé d'augmenter le montant de l'Autorisation de Programme 19101 Collecte d'un montant de 1 760 000 € TTC en inscrivant les crédits sur l'année 2021.

La prévision du coût global de l'autorisation de programme s'élèvera à 30 938 461.89 euros.

N° AP	N°Opération	Libellé Opération	Montant de l'Autorisation de programme	Crédits de paiement antérieurs réalisés	CP 2020 Précédemment votés	Reports de crédits 2019 / 2020	Bs 2020	CP 2020	CP 2021
		COLLECTE	22 982 136,89	4 305 022,26	7 961 765,00	8 691 391,63	263 958,00	16 917 114,63	1 760 000,00
19101	1910101	Aménagements & Equipements Secteur Bergerac	3 832 490,00	340 488,20	1 093 202,00	1 959 341,80	87 458,00	3 140 001,80	352 000,00
	1910102	Aménagements & Equipements Secteur Belvès	10 447 820,00	2 335 317,98	3 231 820,00	4 128 182,02	48 500,00	7 408 502,02	704 000,00
	1910103	Aménagements & Equipements Secteur Montpon	7 792 943,00	1 398 298,64	3 152 343,00	2 410 301,36	128 000,00	5 690 644,36	704 000,00
	1910104	Opération OPREVERT : aménagements et équipements	128 400,00	-	44 400,00	84 000,00	-	128 400,00	-
	1910105	Système informatique & télécommunication (géoloc, système identification puces, lecteurs...)	74 322,66	32 756,21	-	41 566,45	-	41 566,45	-
	201702	Hangar du Secteur de Bergerac	706 161,23	198 161,23	440 000,00	68 000,00	-	508 000,00	-

N° AP	N°Opération	Libellé Opération	Montant de l'Autorisation de programme	Crédits de paiement antérieurs réalisés	CP 2020	CP 2021
		COLLECTE	30 938 461,89	4 305 022,26	24 873 439,63	1 760 000,00
19101	1910101	Aménagements & Equipements Secteur Bergerac	3 832 490,00	340 488,20	3 140 001,80	352 000,00
	1910102	Aménagements & Equipements Secteur Belvès	10 447 820,00	2 335 317,98	7 408 502,02	704 000,00
	1910103	Aménagements & Equipements Secteur Montpon	7 792 943,00	1 398 298,64	5 690 644,36	704 000,00
	1910104	Opération OPREVERT : aménagements et équipements	128 400,00	-	128 400,00	-
	1910105	Système informatique & télécommunication (géoloc, système identification puces, lecteurs...)	74 322,66	32 756,21	41 566,45	-
	201702	Hangar du Secteur de Bergerac	706 161,23	198 161,23	508 000,00	-
	14052020	Collecte Ribérac - Atelier de mécanique	264 600,00	-	264 600,00	-
	140520201	Aménagements & Equipements Secteur Ribérac	7 691 725,00	-	7 691 725,00	-

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

38 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE et APPROUVE la modification apportée à l'Autorisation de Programme 19101 Collecte par l'ajout d'un crédit de paiement en 2021 d'un montant de 1 760 000 euros, ce qui porte le coût prévisionnel global de l'Autorisation de Programme à 30 938 461.89 euros.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

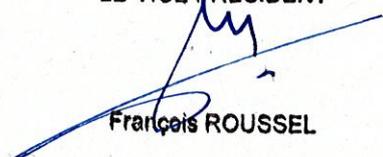
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

LE VICE PRESIDENT


François ROUSSEL

Francis COLBAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°01-20G

OBJET : N°01-20G - Election du président du SMD3

Séance du 15 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Claude MARTINOT, doyen d'âge de la séance.

Date d'envoi de la convocation :	09/09/2020
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 34
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 34	Nombre de voix : 65 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégué suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Richard BOURGEOIS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	François CAREME <i>Hélène REYS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix
Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>		1 voix		1 voix	

S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT	2 voix			
	<i>Gé-KUSTERS</i>				
	Marie-Pierre VALETTE	2 voix			
	<i>Hervé-CARVES</i>				
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Gérard TEILLAC	2 voix			
	<i>Dominique-HERMENAULT</i>				
	Dominique BOUSQUET	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	<i>Jean-Pierre-COLIN</i>				
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF	2 voix			
	<i>Vincent-FARGEAS</i>				
	Claude MARTINOT	2 voix			
	<i>André-BALLIGAND</i>				
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU	2 voix			
	<i>Alain-POUQUET</i>				
	Laurent MONTEIL	2 voix			
	<i>Sylvette-FORT</i>				
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Michel DOBBELS	2 voix			
	<i>Jimmy-MORAND</i>				
	Dominique MORTEMOSQUE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>David-FAUGERES</i>				
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Jean-Paul DUBOS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Claude-THUILLIER</i>				
	Serge ORHAND	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Claude-BRONDEL</i>				
	Bernard TRIFFE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Thierry-GROSSOLEIL</i>				
	Jean-Pierre CAZES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<i>Rainer-HENKEL</i>					
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Marjorie MOLLETON	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Grégori-GOOSSENS</i>				
	Frédéric GAUTHIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Béatrice-FEYTOUT</i>				
	Jean-Louis DESSALLES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Christian-BORDENAVE</i>				
	Hervé COUSTILLAS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<i>Jean-Marie-BRUNAT</i>					
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Michel DONNETTE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Marcel-LESBEGUERIES</i>				
	Lionel VERGNAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Jacques-GAMBRO</i>				
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Thierry BOIDE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Marie-Pierre-BROUX</i>				
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		65			

Vu l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Conformément à l'article VIII des Statuts du SMD3, lors de sa première réunion, le Comité est présidé par le doyen d'âge des délégués ;

Monsieur Claude MARTINOT, doyen d'âge appelle candidature pour la fonction de Président du SMD3.

Monsieur Pascal PROTANO et Monsieur Dominique MORTEMOSQUE se déclarent candidat.

Après avoir procédé à l'élection, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins	65
Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	1
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins – blancs et nuls)	64
Majorité absolue (moitié des voix + 1)	33
	<u>Ont obtenu</u>
	Monsieur Pascal PROTANO
	46
	Monsieur Dominique MORTEMOSQUE
	18

Monsieur Pascal PROTANO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

65 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

DESIGNE Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

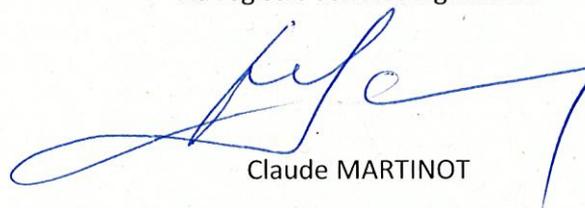
L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures



Claude MARTINOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°02-20G

OBJET : N°02-20G - Fixation du nombre de vice-Présidents et des membres du Bureau

Séance du 15 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	09/09/2020
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 34
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 34	Nombre de voix : 65 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
<i>Patrick GUILLEMET</i>					
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Richard BOURGEOIS</i>					
François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Hélène REYS</i>					
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL	1 voix		1 voix	
	<i>Dominique MAZIERE</i>				
	Marc MELOTTI	1 voix		1 voix	
<i>Régis BATAILLER</i>					

S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		65			

OBJET : N°02-20G - Fixation du nombre de vice-Présidents et des membres du Bureau

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Conformément aux dispositions des articles L.5211-2, L. 5211-10, L. 5211-6 et L. 5211-41-3 du CGCT, le président du SMD3 rappelle que le nombre de vice-présidents est librement fixé par le comité syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du comité, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Compte-tenu de l'effectif du nouveau comité syndical, lequel comprend désormais 34 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée (20%) serait de 7 (sept) vice-présidents.

Il est, par ailleurs, précisé, que sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le comité dispose de la faculté de fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30 % de l'effectif global de l'assemblée et le nombre de 15 vice-présidents.

Compte-tenu de l'effectif 34 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée (30%) serait de 10 (dix) vice-présidents.

Par conséquent, le comité décide, à la majorité de l'assemblée, de fixer à 8 (huit) son nombre de vice-présidents.

En outre, les dispositions de l'article L. 5211-10 précisent également que le Bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. A défaut de précisions dans le règlement intérieur du SMD3, il revient au comité syndical de déterminer le nombre d'élus appelés à siéger au Bureau en sus du président et des vice-présidents.

Par conséquent, le comité décide, de fixer à 4 (quatre), le nombre d'élus appelés à siéger au Bureau en sus du président et des vice-présidents.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

<input checked="" type="radio"/> POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
--	-------------------------------------	---

DECIDE de fixer à huit le nombre de vice-présidents ;

DECIDE de fixer à quatre le nombre des autres membres du Bureau, outre le président et les vice-présidents.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°03-20G

OBJET : N°03-20G - Election des vice-présidents et des membres du Bureau

Séance du 15 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	09/09/2020
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29 (dont départ de Mr Cazes après élection du 1 ^{er} vice-président)
Nombre de pouvoirs : 4	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mme Boucaud donne pouvoir à Mr Colbac (après élection du 4^{ème} VP) ✓ Mme Salinier donne pouvoir à Me Roux (après élection du 5^{ème} VP) ✓ Mme Valette donne pouvoir à Mr Peyrat (après élection du 5^{ème} VP) ✓ Mr Ciperre donne pouvoir à Mr Roussel (après élection du 6^{ème} VP)
Nombre de votants : 33	Nombre de voix : 63 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgeux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE (pouvoir Mr Roussel) <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER (pouvoir Me Roux) <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD (pouvoir Mr Colbac) <i>Richard BOURGEOIS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	François CAREME <i>Hélène REYS</i>	2 voix		2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

024-252405329-20200915-0320G-DE

Reçu le 21/09/2020

CC Isle Vern Salembre en

	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
Périgord	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir Mr Peyrat) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		63			

OBJET : N°03-204 - Election des vice-présidents et des membres du Bureau

Monsieur le Président expose :

Conformément à l'article 1 du règlement intérieur du SMD3, « la composition du bureau syndical est fixée après chaque renouvellement du comité syndical du SMD3. Elle peut être modifiée à tout moment sur décision du comité syndical ».

Vu la délibération N°02-20G du 15/09/2020, portant sur le nombre de vice-présidents et de membres du bureau, Monsieur le Président rappelle la composition du bureau.

- ✓ le Président,
- ✓ huit vice-Présidents
- ✓ quatre membres

Vice-Présidents :

Les vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités de vote que pour le Président, à savoir au scrutin uninominal à trois tours par vote successif sur chacun des postes de vice-Président.

Après avoir procédé au vote, dès le premier tour de scrutin, sont élus :

1er Vice-Président	Francis COLBAC	communauté d'agglomération du Grand Périgueux	Par 50 voix
2ème Vice-Président	Marjorie MOLLETON	communauté d'agglomération de Bergerac	Par 55 voix
3ème Vice-Président	Thierry BOIDÉ	secteur de Montpon-Mussidan	Par 48 voix
4ème Vice-Président	Bernard TRIFFE	secteur du Bergeracois	Par 56 voix
5ème Vice-Président	Jean-Marcel BEAU	secteur de Ribérac	Par 52 voix
6ème Vice-Président	Dominique MORTEMOSQUE	secteur de Belvès	Par 42 voix
7ème Vice-Président	Jérôme PEYRAT	Secteur du Périgord Noir	Par 57 voix
8ème Vice-Président	Marilyne FORGENEUF	Secteur du Nontronnais	Par 36 voix

Membres du Bureau :

Concernant les autres membres du bureau, le Président propose les membres suivants :

François ROUSSEL	Communauté de communes Isle Vern Salembre en Périgord
Dominique BOUSQUET	Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort
Philippe ROUSSEAU	S.M C.T.O.M de Thiviers
Michel DONNETTE	Secteur de MONTPON

L'élection se fait à main levée.

La composition du bureau, à savoir les 8 vice-présidents et les 4 membres susvisés sont élus à l'unanimité.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

63 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
----------------	------------------------------	----------------------------------

DECLARE l'élection des 8 vice-présidents et des 4 autres membres du bureau.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°04-20G

OBJET : N°04-20G - Election de la Commission d'Appel d'Offres

Séance du 15 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	09/09/2020
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29	
Nombre de pouvoirs : 4	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mme Boucaud donne pouvoir à Mr Colbac ✓ Mme Salinier donne pouvoir à Mme Roux ✓ Mme Valette donne pouvoir à Mr Peyrat ✓ Mr Ciperre donne pouvoir à Mr Roussel 	
Nombre de votants : 33	Nombre de voix : 63	COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine-FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE (pouvoir Mr Roussel) <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick-GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER (pouvoir Me Roux) <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD (pouvoir Mr Colbac) <i>Richard BOURGEOIS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	François CAREME <i>Hélène REYS</i>	2 voix		2 voix	2 voix

	François ROUSSEL	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	<i>Dominique MAZIERE</i>				
	Marc MELOTTI	1 voix		1 voix	
	<i>Régis BATAILLER</i>				
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT	2 voix			
	<i>Gé-KUSTERS</i>				
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir Mr Peyrat)	2 voix			
	<i>Hervé CARVES</i>				
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Gérard TEILLAC	2 voix			
	<i>Dominique HERMENAULT</i>				
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	<i>Jean-Pierre COLIN</i>				
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF	2 voix			
	<i>Vincent FARGEAS</i>				
	Claude MARTINOT	2 voix			
	<i>André BALLIGAND</i>				
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU	2 voix			
	<i>Alain POUQUET</i>				
	Laurent MONTEIL	2 voix			
	<i>Sylvette FORT</i>				
	Michel DOBBELS	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	<i>Jimmy MORAND</i>				
	Dominique MORTEMOUSQUE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>David FAUGERES</i>				
	Jean-Paul DUBOS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	<i>Claude THUILLIER</i>				
	Serge ORHAND	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Claude BRONDEL</i>				
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Thierry GROSSOLEIL</i>				
	Jean-Pierre CAZES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Rainer HENKEL</i>				
	Marjorie MOLLETON	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Grégori GOOSSENS</i>				
	Frédéric GAUTHIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<i>Béatrice FEYTOUT</i>					
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Jean-Louis DESSALLES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Christian BORDENAVE</i>				
	Hervé COUSTILLAS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Jean-Marie BRUNAT</i>				
	Michel DONNETTE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	<i>Marcel LESBEGUERIES</i>				
	Lionel VERGNAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Jacques GAMBRO</i>				
	Thierry BOIDE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	<i>Marie-Pierre BROUX</i>				
	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		63			

OBJET : N°04-204- Election de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président expose :

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Vu l'article X du règlement intérieur du SMD3, qui détermine que la CAO est composée du Président ou de son représentant dûment désigné, en qualité de Président, et de cinq délégués titulaires et de cinq délégués suppléants.

Le Comité décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Président présente une liste de 5 titulaires et 5 suppléants :

Titulaires :

- ⇒ **Bernard TRIFFE**
- ⇒ **Jean-Marcel BEAU**
- ⇒ **François ROUSSEL**
- ⇒ **Michel DOBBELS**
- ⇒ **Jean-Louis DESSALLES**

Suppléants :

- ⇒ **Evelyne ROUX**
- ⇒ **Marilyne FORGENEUF**
- ⇒ **Frédéric GAUTHIER**
- ⇒ **Marjorie MOLLETON**
- ⇒ **Claude MARTINOT**

Aucune autre liste n'est déposée.

L'élection se fait à main levée. La liste des membres titulaires et suppléants susvisés est élue à l'unanimité.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

63 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

AUTORISE les membres titulaires et suppléants élus à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du SMD3.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

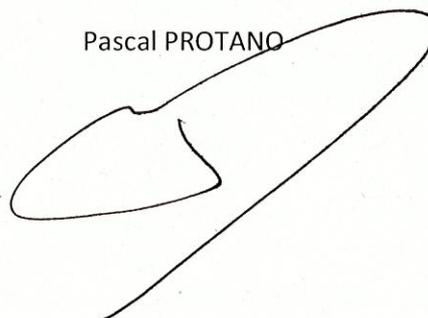
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°08-20G

OBJET : N°08-20G - Délégation du Comité au Président - Subdélégation de signature au Directeur Général

Séance du 15 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	09/09/2020
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29	
Nombre de pouvoirs : 4	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mme Boucaud donne pouvoir à Mr Colbac ✓ Mme Salinier donne pouvoir à Mme Roux ✓ Mme Valette donne pouvoir à Mr Peyrat ✓ Mr Ciperre donne pouvoir à Mr Roussel 	
Nombre de votants : 33	Nombre de voix : 63	COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE (pouvoir Mr Roussel) <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER (pouvoir Mme Roux) <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD (pouvoir Mr Colbac) <i>Richard BOURGEOIS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	François CAREME <i>Hélène REYS</i>	2 voix		2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

024-252405329-20200915-08206-DE

Reçu le 21/09/2020

CC Isle Vern Salembre en

	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
Périgord	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir Mr Peyrat) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		63			

OBJET : N° 08-20G - Délégation du Comité au Président - Subdélégation de signature au Directeur Général

Monsieur le Président expose :

Afin de ne pas encombrer les assemblées délibérantes par des décisions courantes et pour permettre une réactivité de l'exécutif, le code général des collectivités territoriales (articles L.5211-9 et L.5211-10) prévoit que le Comité peut déléguer à l'exécutif une partie de ses attributions et que le président peut déléguer sa signature au Directeur Général.

Les attributions suivantes du Comité sont déléguées au Président :

- 1- Signer les actes de vente de terrains ;
- 2- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ainsi qu'aux remboursements anticipés et refinancements qui y sont liés ;
- 3- Contracter une ou plusieurs lignes de trésorerie destinées au financement des besoins ponctuels de trésorerie ;
- 4- Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 5 000 €HT ;
- 5- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 6- Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans des actions intentées contre lui quel que soit le type de juridiction et de niveau ;
- 7- Attribuer, négocier et signer les contrats, marchés inférieurs à un montant de 500.000 € ainsi que leurs avenants ;
- 8- Négocier et signer les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5% si le montant du marché est supérieur au seuil des appels d'offres ;
- 9- Soumissionner à des marchés de gestion des déchets sur des collectivités limitrophes du SMD3, pour le compte du SMD3 ;
- 10- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres ;
- 11- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la structure et nommer les régisseurs ;
- 12- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 13- Demander l'attribution de subventions pour ses besoins de fonctionnement ou pour ses programmes d'investissement ;
- 14- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du syndicat dans la limite d'un montant de 100.000€
- 15- Autoriser au nom du syndicat le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Président propose de subdéléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, sa signature au Directeur Général des Services du SMD3, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice des attributions susvisées.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

61 POUR	2 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE la délégation de signature du Comité au Président et la subdélégation au Directeur Général.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°01-20H

OBJET : N°01-20H – Adoption du compte-rendu de la réunion syndicale du 07 juillet 2020

Séance du 22 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	16/09/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYRAT

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 27
Nombre de pouvoirs : 4	Nom des pouvoirs : Mr DESSALLES à Mme MOLLETON Mme BOUCAUD à Mr PROTANO Mme VALETTE à Mr TEILLAC Mr ROUSSEL à Mr BOIDE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 60 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick GUILLEMET</i>				
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD (1 pouvoir)	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Richard BOURGEOIS</i>					
François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Hélène REYS</i>					

AR PREFECTURE

024 252405929 20200922 0120H DE
Reçu le 29/09/2020

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL (1 pouvoir) <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (1 pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES (1 pouvoir) <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		60			

OBJET : 01-20H – Adoption du compte-rendu de la réunion syndicale du 07 juillet 2020

Le Président expose :

Le 07 juillet 2020, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMD3. L'ordre du jour a été adressé au préalable à tous les délégués titulaires. Monsieur ROUSSEL, Vice-Président du SMD3, a présidé la séance et a dirigé les débats. Madame Marie-Hélène BORAS est désignée secrétaire de séance.

Pour ce dernier comité syndical de la mandature, Monsieur ROUSSEL remercie une co-présidence qui a bien fonctionné depuis plus de 20 ans.

Les sujets suivants ont été présentés et délibérés :

PRESENTATION DE PROJETS :**I. Valorisation de la chaleur du moteur de Saint Laurent des Hommes**

Le SMD3 dispose d'une unité de valorisation du biogaz à l'ISDND à St Laurent des Hommes. En relation contractuelle avec DALKIA, un moteur a été mis en place pour produire de l'électricité à partir de ce biogaz et, de façon concomitante, de la chaleur. DALKIA gère le groupe et la production électrique, le SMD3 doit valoriser la chaleur conformément à l'obligation d'achat et aux conditions d'obtention de la PEE. Afin de valoriser cette chaleur, il est réalisé une étude de faisabilité de l'utilisation optimisée de la chaleur résiduelle avec un projet de production de fraises sous serre chauffée (avec la coopérative LA PERIGOURDINE et la société PERIGORD FRUITS).

L'étude va consister dans un premier temps à évaluer la ressource de chaleur disponible sur l'année et, en fonction du climat moyen du lieu, les besoins en chauffage de différentes variétés de fraises. Une fois le meilleur scénario établi sur l'optimisation de la chaleur résiduelle du site, une étude économique sera réalisée en s'appuyant dans un premier temps sur les types et coûts des investissements nécessaires et dans un deuxième temps sur les charges et produits qu'entraînera cette exploitation fraisicole. Pour finir, en fonction de la chaleur résiduelle restante, des pistes de compléments de valorisation seront avancées.

Cette étude de faisabilité de construction de serres pour valoriser la chaleur résiduelle du site de Saint Laurent des Hommes fait apparaître qu'une unité de 3ha de production permettrait d'absorber 55 % de la chaleur résiduelle disponible sur le site. Elle nécessiterait un investissement de 2100K€ pour une rentabilité pouvant osciller entre 2,5 et 5 %. Elle permettrait la création de 5 emplois permanents, de 4 emplois saisonniers de 8 mois et d'une quinzaine d'emplois saisonniers de 3 à 4 mois, ce qui est relativement intéressant pour notre territoire rural. D'autant plus que la saisonnalité complémentaire de la demande de certaines entreprises locales pourrait permettre la mise en œuvre d'un groupement d'employeurs permettant à 5 ou 6 de ces saisonniers d'obtenir des contrats permanents.

Discussions :

Le Directeur précise qu'aucun acteur n'étant prêt à prendre l'exploitation de ce projet, l'idée envisagée serait de monter une Société d'Economie Mixte ou Société Publique Locale qui filialiserait, dans une société de droit privé, l'exploitation d'une société de fraises. Aussi, Périgord fruits et La Périgourdine pourraient proposer le projet à des agriculteurs avec un intérêt fort aux résultats de l'exploitation. L'avantage serait ensuite de disposer de la SEM pour porter d'autres projets dans le domaine de l'économie circulaire.

Une décision politique doit être prononcée sur les points suivants afin d'avancer ou de renoncer au projet.

- Nécessité ou pas de créer une SEM ou une SPL ?
- Intérêt ou pas à valoriser de la chaleur de St Laurent des Hommes ?

Aucune décision n'est arrêtée en séance ; il est proposé de re-présenter le projet à la nouvelle mandature.

II. Dispositif de collecte pour les personnes en situation de dépendance ou de perte d'autonomie

Le SMD3 propose de développer un service de collecte à la carte qui permettrait aux usagers ne pouvant se déplacer jusqu'aux points d'Apports Volontaires, d'être collectés en porte à porte.

Ce dispositif est à destination des personnes âgées isolées, des personnes handicapées isolées et des personnes temporairement à mobilité réduite. A l'échelle du département, ce sont 5 500 à 12 000 habitants qui sont potentiellement concernés.

Un service mutualisé pour les familles d'accueil sera également mis en place.

Ce dispositif sera présenté aux élus de la nouvelle mandature du SMD3.

III. Démarche Certification ISO 9000

Le SMD3 a été certifié Iso 14001 pour la quatorzième année consécutive.

En mai 2020, il a été décidé de déployer, à compter de 2021, une certification intégrée qualité (iso 9001) et environnement (iso 14001) avec les objectifs suivants :

- mise en place d'une cartographie des processus (2019/2020)
- déploiement de la certification Iso 9001 selon un programme pluri annuel en tenant compte des enjeux économiques, relations à l'utilisateur, fusion avec les syndicats de collecte (2021 et suivantes).

Une prime exceptionnelle sera versée aux agents qui ont été mobilisés dans le cadre de l'urgence sanitaire afin d'assurer la continuité des services publics (décret N° 2020-570 du 14/05/2020).

Le SMD3 a privilégié deux niveaux de gratification :

- Une prime maximale de 1000 € :
 - pour les agents mobilisés sur le terrain, ayant travaillé au moins 30 jours sur la période de confinement et n'ayant pas bénéficié de 5 jours ou plus d'ASA (Autorisation Spéciale d'Absence indemnisée par la collectivité) ;
 - pour les agents placés en télétravail ayant eu à faire face à un surcroît d'activité significatif.
- Une prime de 500 € :
 - pour les agents mobilisés dans de moindres proportions (< 30 jours de travail effectif) ;
 - pour certains agents placés en télétravail, ayant été moins sollicités ;
 - et, dans les 2 cas, n'ayant pas bénéficié de 5 jours ou plus d'ASA (Autorisation Spéciale d'Absence indemnisée par la collectivité).

L'enveloppe globale sera de 116.000 € pour 135 agents bénéficiaires (date de versement : 25/07/2020). Ces primes sont nettes d'impôts et de toute charge sociale.

DELIBERATIONS RELATIVES AUX COMPETENCES OBLIGATOIRES :

N°01-20D : Adoption du compte-rendu du comité syndical du 12 mai 2020

Cette délibération vise à soumettre le compte-rendu de la séance syndicale du 12 mai 2020 à l'approbation des élus.

Délibération validée à l'unanimité

VIE FINANCIERE

N°02-20D : Renouvellement des cartes achat public - avenant n°3

Par délibération N°11-17F du 26 juin 2017, le comité syndical a autorisé le Président à signer l'avenant n°2 à la mise en place de cartes d'achat. Cet avenant renouvelait le contrat pour une durée 3 ans aux mêmes conditions financières. Le contrat carte achat conclu entre la Caisse d'Epargne et le SMD3 prend fin le 30/06/2020.

Le Président propose un nouvel avenant aux conditions suivantes :

Nombre de cartes : 6

Date de début de contrat : 01/07/2020

Durée du contrat : 36 mois

Montant initial du Plafond Global de l'Entité : 12 000 euros mensuel

Tarifification mensuelle : 40 euros pour un forfait annuel de 6 cartes d'achats (comprenant l'ensemble des services)

Commission monétique : 0.90% par transaction

Délibération validée à l'unanimité

N°03-20D : Complément à la délibération 10-19L : durée d'amortissement des immobilisations

Par délibération N°10-19L du 23 décembre 2019, le comité syndical a approuvé les durées d'amortissement proposées pour les acquisitions réalisées par le SMD3 à compter du 01/01/2020. Un seuil minimal d'amortissement a été fixé à 500€, cependant il n'a pas été fixé de montant pour les biens dits de faible valeur amortis sur 1 an.

Par cette délibération, le Président propose de ne pas fixer de seuil minimal d'amortissement. Il propose également d'amortir sur 1 an les biens dits de faible valeur dont les montants sont inférieurs à 1500 €. Les autres durées d'amortissement approuvées restent inchangées.

Délibération validée à l'unanimité

VIE DU SMD3

N°04-20E : Ouverture/fermeture d'un poste catégorie C

Sur l'Antenne de Bergerac, un agent occupait le poste d'Assistante Administrative et Comptable au grade d'Adjoint Administratif Territorial et a demandé sa mutation en date du 01/06/2020.

Un recrutement a été ouvert ; l'agent retenu est classifié au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

Il convient donc de fermer le poste d'Adjoint Administratif Territorial au 01/08/2020 et d'ouvrir un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe au 01/08/2020.

Le tableau des effectifs sera mis à jour conformément à la présente délibération.

Délibération validée à l'unanimité

Chapitre 1 : territoire et organisation

Chapitre 2 : stratégie du SMD3

Chapitre 3 : collecte des déchets et déchèteries

Chapitre 4 : transfert et traitement des déchets

Chapitre 5 : indicateurs économiques et financiers

Il sera publié en juillet 2020.

Cette délibération vise à adopter le rapport d'activité du SMD3 pour l'année 2019.

Deux remarques ont été précisées en séance : rajouter sur le rapport d'activité les recettes de Ribérac (36.000€) et la déchèterie d'Issigeac.

Délibération validée à l'unanimité

N°06-20E : Attribution d'une subvention pour le festival EXPOESIE

Expoésie est un festival sur les arts ouvert entre autres aux scolaires. Cette année, une exposition de dix grands tableaux sur le thème des décharges sauvages a été réalisée par des adolescents. Ces toiles qui ont été installées à proximité de dix sites de déchets du Grand-Périgueux a permis au SMD3 de renforcer son image publique en montrant sa participation à des projets de ce type.

Dans cette optique de valorisation, le Président propose d'accompagner cette action à hauteur de 1.500 € (soit 1.78 % du budget présenté au dossier d'un montant global de 84.360€ TTC). Il est également proposé d'établir une convention de partenariat pour définir les modalités d'attribution de cette subvention.

Délibération validée à l'unanimité

N°07-20E : Cadre de subventionnement d'unités de compostage

Certains établissements souhaitent mettre en place des unités de compostage au sein de leur structure, permettant ainsi de détourner un volume important de biodéchets de l'enfouissement.

Dans le cadre du programme de prévention des déchets, le Président propose de faire l'acquisition de ces matériels en subventionnant selon les montants investis.

Cette délibération autorise le Président à subventionner des unités de compostage et d'établir une convention de partenariat qui définira les rôles techniques et financiers entre le SMD3 et l'utilisateur.

Délibération validée à l'unanimité

N°08-20E : Projet OPREVERT (ADEME) : cession du broyeur mobile

Dans le cadre du projet Oprévert financé par l'ADEME et la région NOUVELLE-AQUITAINE, il a été fait l'acquisition d'un broyeur mobile pour permettre le détournement des déchets verts en amont des déchèteries sur le territoire test de la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord.

Après acquisition du broyeur, l'opération consistait à le céder à la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord pour permettre la mise en place d'une utilisation mutualisée par les communes, et proposer des sessions de broyage des déchets verts pour les habitants (sur la base du volontariat des communes et de l'apport volontaire des habitants).

Cette délibération autorise le Président à céder le broyeur à la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord pour un euro symbolique.

Délibération validée à l'unanimité

N°09-20E : Modification de l'autorisation de programme 19101 Collecte

Délibération rajoutée en séance

Cette délibération modifie le montant et la durée prévisionnelle de l'Autorisation de Programme 19101 Collecte afin de permettre l'acquisition de cinq camions dédiés à la collecte des déchets en points d'apport volontaire sur les secteurs de Bergerac, Belvès et Montpon-Mussidan conformément au déploiement de la redevance incitative en 2021 sur ces secteurs.

Cette délibération prévoit d'ajouter un crédit de paiement de 1.760.000 euros sur l'année 2021, ce qui portera le coût global prévisionnel de l'autorisation de Programme 19101 à 30.938.461,89 euros.

Délibération validée à l'unanimité

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h38

Le Comité syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

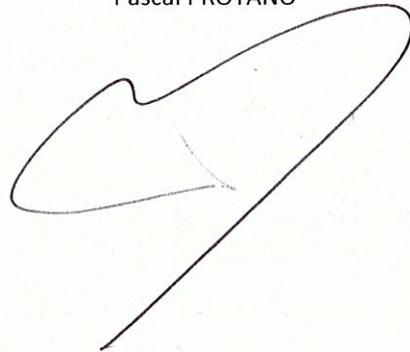
<input checked="" type="radio"/> POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------------------------------------	------------------------------	----------------------------------

ADOPTE le compte-rendu de la réunion syndicale du 07 juillet 2020.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°01-20I

**OBJET : N°01-20I – Adoption du procès-verbal d'installation
du Comité Syndical du SMD3 du 15 septembre 2020
Annule et remplace la délibération n°02-20H du 22/09/2020**

Séance du 20 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt octobre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	14/10/2020
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 29	Nombre de voix : 55 - Compétence : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCE			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

024 252405329 20201020 01201 DE
Regu le 22/10/2020

CC Isle Vert Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		55			

**OBJET N°01-20I - Adoption du procès-verbal d'installation du Comité Syndical du SMD3
du 15 septembre 2020 - Annule et remplace la délibération n°02-20H**

Le Président expose :

Les élus délégués au SMD3 se sont réunis mardi 15 septembre 2020 à 15h00, au siège du SMD3 sur convocation adressée au préalable à chaque élu par voie postale le 09 septembre 2020.

Étaient présents :

Nom délégué	Collectivité
BEAU Jean-Marcel (titulaire)	Assemblée Secteur VII RIBERAC
BOIDE Thierry (titulaire)	Assemblée Secteur VI MONTPON
BOUCAUD Christelle (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
BOUSQUET Dominique (titulaire)	CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort
CAREME François (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
CAZES Jean-Pierre (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
CIPIERRE Thierry (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
COLBAC Francis (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
COUSTILLAS Hervé (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
DESPOINT Johann (titulaire)	Assemblée Secteur VII RIBERAC
DESSALLES Jean-Louis (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
DOBBELS Michel (titulaire)	S.M.C.T.O.M. de Thiviers
DONNETTE Michel (titulaire)	Assemblée Secteur VI MONTPON
DUBOS Jean-Paul (titulaire)	Assemblée Secteur IV BELVES
FORGENEUF Marilyne (titulaire)	S.M.C.T.O.M. de Nontron
GAUTHIER Frédéric (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
JAUBERTIE Pierre (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
MARTINOT Claude (titulaire)	S.M.C.T.O.M. de Nontron
MARTY Alain (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
MELOTTI Marc (titulaire)	CC Isle Vern Salembre en Périgord
MOLLETON Marjorie (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
MONTEIL Laurent (titulaire)	S.M.C.T.O.M. de Thiviers
MORTEMOSQUE Dominique (titulaire)	Assemblée Secteur IV BELVES
ORHAND Serge (titulaire)	Assemblée Secteur IV BELVES
PEYRAT Jérôme (titulaire)	S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir
PROTANO Pascal (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
ROUSSEAU Philippe (titulaire)	S.M.C.T.O.M. de Thiviers
ROUSSEL François (titulaire)	CC Isle Vern Salembre en Périgord
ROUX Evelyne (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
SALINIER Bernadette (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
TEILLAC Gérard (titulaire)	S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir
TRIFFE Bernard (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
VALETTE Marie-Pierre (titulaire)	S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir
VERGNAUD Lionel (titulaire)	Assemblée Secteur VI MONTPON
MAURIE Fabrice	PAIERIE DEPARTEMENTALE

Le Comité Syndical du SMD3, convoqué par Monsieur Francis COLBAC, Président sortant, s'est réuni au siège du SMD3 à Coulouneix-Chamiers, le 15 septembre 2020 à 15h00. L'ordre du jour a été adressé au préalable à tous les délégués titulaires.

1 - Installation du conseil syndical

Conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur COLBAC, président sortant, qui a procédé à l'appel nominal des membres du conseil. Il déclare le comité syndical du SMD3 installé.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Thierry CIPIERRE a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le comité syndical (article L.2121-15 du CGCT).

2 - Désignation du doyen d'âge de l'assemblée

Le Président donne la parole au doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur Claude MARTINOT, pour présider la séance jusqu'à l'élection du Président. Une fois élu, le président prendra la présidence de l'assemblée.

Monsieur Claude MARTINOT constate la présence de 34 délégués, et relève que les conditions de quorum prévues par le code général des collectivités locales sont remplies (quorum = 18).

Monsieur Claude MARTINOT rappelle les modalités vote :

Le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Calcul de la majorité = moitié des suffrages exprimés + 1 si leur nombre est pair ou, si leur nombre est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur = 34 voix.

Désignation des assesseurs

Madame Marilyne FORGENEUF, Madame Evelyne ROUX, Monsieur Alain MARTY et Monsieur Jean-Paul DUBOS ont été désignés pour remplir le rôle de scrutateur durant la séance ; ils prennent place près de l'urne.

3 - Election du président

Monsieur Claude MARTINOT a invité le comité syndical à procéder à l'élection du président et a fait appel à candidature.

- ⇒ Monsieur Francis COLBAC présente la candidature de Monsieur Pascal PROTANO.
- ⇒ Monsieur Dominique MORTEMOSQUE présente à son tour sa candidature.

Chaque candidat se présente.

Monsieur Dominique MORTEMOSQUE :

« Depuis 2014, en tant que Président d'un syndicat de collecte, qui a décidé d'intégrer volontairement le SMD3, j'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup d'élus de terrain. Si je suis élu, je souhaite représenter les élus ruraux. Je prendrai comme premier vice-président un élu du Grand Périgueux et dix Vice-présidents. Je souhaite également indiquer que le Directeur du SMD3 a un rôle central dans le fonctionnement de la structure et qu'il a toute ma confiance dans les missions qui lui sont dévolues. »

« Je voudrais dire en introduction que je n'ai pas besoin d'affirmer ma confiance envers le directeur, car elle n'a jamais pu être mise en doute ! Si je suis élu, je souhaite mieux communiquer notamment sur la redevance incitative, tant auprès de la population que des élus locaux. »

Il est ensuite procédé au vote. Chaque membre de l'assemblée, à l'appel de son nom, est invité à déposer un bulletin dans l'urne.

Après avoir procédé à l'élection, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins	65
Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	1
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	64
Majorité absolue (moitié des voix + 1)	33
	<u>Ont obtenu</u>
	Monsieur Pascal PROTANO
	46
	Monsieur Dominique MORTEMOUSQUE
	18

Monsieur Pascal PROTANO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président. Il prend la présidence de la séance.

4 - Détermination du nombre de Vice-Présidents

Le nombre de vice-présidents est librement fixé par le comité syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du comité, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Par ailleurs, et sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le comité dispose de la faculté de fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30 % de l'effectif global de l'assemblée et le nombre de 15 vice-présidents.

Compte-tenu de l'effectif de 34 sièges, et en application des règles susvisées le Président, Monsieur Pascal PROTANO, propose d'arrêter à 8 sièges le nombre de vice-présidents répartis en fonction des secteurs suivants :

- ✓ 1 vice-président pour le secteur du Grand Périgueux
- ✓ 2 vice-présidents pour le secteur de Bergerac
- ✓ 1 vice-président pour le secteur de Belvès
- ✓ 1 vice-président pour le secteur de Ribérac
- ✓ 2 vice-présidents pour le secteur de Montpon (dont 1 pour la commune de St Laurent de Hommes /ISDND)
- ✓ 1 vice-président sur le secteur du Périgord Noir pour le centre de tri de Marcillac St Quentin.

Le comité, après avoir délibéré à l'unanimité, fixe à 8, son nombre de vice-présidents.

5 - Election des Vice-Présidents

1er vice-président :

Le président propose la candidature de Francis COLBAC.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	65
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	13
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	52
Majorité absolue	27
	Monsieur COLBAC
	50

Monsieur Francis COLBAC ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} vice-président.

Monsieur Jean-Pierre CAZES, élu du secteur de Bergerac quitte l'assemblée, sans donner pouvoir.

Le nombre de voix passe de ce fait de 65 à 64 pour les élections qui suivent.

2ème vice-président :

Le président propose la candidature de Madame Marjorie MOLLETON.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	6
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	57
Majorité absolue	29
Marjorie MOLLETON	55

Madame Marjorie MOLLETON ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 2ème vice-présidente.

3ème vice-président :

Le président propose la candidature de Monsieur Thierry BOIDÉ.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	12
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	51
Majorité absolue	26
Thierry BOIDE	48

Monsieur Thierry BOIDÉ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3ème vice-président.

4ème vice-président :

Le président propose la candidature de Monsieur Bernard TRIFFE.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	6
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	62
Majorité absolue	29
Bernard TRIFFE	56

Monsieur Bernard TRIFFE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4ème vice-président.

✓ Départ de Me BOUCAUD qui donne pouvoir à Mr COLBAC.

5ème vice-président :

Le président propose la candidature de Monsieur Jean-Marcel BEAU.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	8
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	55
Majorité absolue	28
Jean-Marcel BEAU	52

Monsieur Jean-Marcel BEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 5ème vice-président.

✓ Départ de Me Bernadette SALINIER qui donne pouvoir à Me Evelyne ROUX.

✓ Départ de Me Marie-Pierre VALETTE qui donne pouvoir à Mr Jérôme PEYRAT

6ème vice-président :

Le président propose la candidature de Monsieur Dominique MORTEMOUSQUE.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	4
Nombre de suffrages blancs	17
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	46
Majorité absolue	22
Dominique MORTEMOUSQUE	42

Monsieur Dominique MORTEMOUSQUE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 6ème vice-président.

✓ Départ de Mr Thierry CIPIERRE qui donne pouvoir à Mr François ROUSSEL.

7ème vice-président :

Le président propose la candidature de Monsieur Jérôme PEYRAT.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	4
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	59
Majorité absolue	30
Jérôme PEYRAT	57

Monsieur Jérôme PEYRAT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 7ème vice-président.

8ème vice-président :

Le président propose la candidature de Monsieur Michel DONNETTE.

Madame Marilynne FORGENEUF se déclare également candidate.

Il est procédé au vote.

Madame Marilynne FORGENEUF, assesseur laisse sa place à Monsieur Jérôme PEYRAT.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	63
Majorité absolue	32
Monsieur Michel DONNETTE	27
Madame Marilynne FORGENEUF	36

Madame Marilynne FORGENEUF ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 8ème vice-présidente.

6 – Détermination de la composition du Bureau

Monsieur Pascal PROTANO, propose les 8 vice-présidents en tant que membre du bureau. Aussi il propose de rajouter 4 autres membres à la composition du bureau, à savoir :

- ⇒ François ROUSSEL pour la CCIVS
- ⇒ Dominique BOUSQUET pour le CCTPNTH
- ⇒ Philippe ROUSSEAU pour le SMCTOM de Thiviers
- ⇒ Monsieur DONNETTE pour la commune de St Laurent des Hommes

Il sera discuté lors du premier bureau, le rajout d'un élu du secteur du Périgord Noir aux membres du bureau.

7 - Election des membres du Bureau

L'élection se fait à main levée. Les vice-présidents ainsi que les 4 membres susvisés sont élus à l'unanimité.

8 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Monsieur Pascal PROTANO, propose une liste de 5 titulaires et 5 suppléants :

Titulaires :

- ⇒ Bernard TRIFFE
- ⇒ Jean-Marcel BEAU
- ⇒ François ROUSSEL
- ⇒ Michel DOBBELS
- ⇒ Jean-Louis DESSALLES

Suppléants :

- ⇒ Evelyne ROUX
- ⇒ Marilyne FORGENEUF
- ⇒ Frédéric GAUTHIER
- ⇒ Marjorie MOLLETON
- ⇒ Claude MARTINOT

Aucune autre liste est déposée.

L'élection se fait à main levée. Les membres titulaires et suppléants susvisés sont élus à l'unanimité.

9 - Détermination du fonctionnement du Comité Technique et du CHSCT

Retiré de l'ordre du jour

10 - Election des représentants du CHSCT et du Comité Technique

Retiré de l'ordre du jour

11 - Election du délégué CNAS

Retiré de l'ordre du jour

12 - Election du délégué AMORCE

Retiré de l'ordre du jour

13 - Délégation de signature du Comité Syndical au Président - subdélégation au Directeur Général

Afin de ne pas encombrer les assemblées délibérantes par des décisions courantes et pour permettre une réactivité de l'exécutif, le code général des collectivités territoriales (articles L.5211-9 et L.5211-10) prévoit que le Comité peut déléguer à l'exécutif une partie de ses attributions et que le président peut subdéléguer sa signature au Directeur Général.

Les attributions suivantes du Comité sont déléguées au Président :

- 1- Signer les actes de vente de terrains ;
- 2- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ainsi qu'aux remboursements anticipés et refinancements qui y sont liés ;
- 3- Contracter une ou plusieurs lignes de trésorerie destinées au financement des besoins ponctuels de trésorerie ;
- 4- Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 5 000 €HT ;
- 5- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 6- Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans des actions intentées contre lui quel que soit le type de juridiction et de niveau ;
- 7- Attribuer, négocier et signer les contrats, marchés inférieurs à un montant de 500.000€ ainsi que leurs avenants ;
- 8- Négocier et signer les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5% si le montant du marché est supérieur au seuil des appels d'offres ;
- 9- Soumissionner à des marchés de gestion des déchets sur des collectivités limitrophes du SMD3, pour le compte du SMD3 ;

10- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres ;

11- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la structure et nommer les régisseurs ;

12- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

13- Demander l'attribution de subventions pour ses besoins de fonctionnement ou pour ses programmes d'investissement ;

14- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du syndicat dans la limite d'un montant de 100.000€

15- Autoriser au nom du syndicat le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

REMARQUES :

Madame FORGENEUF demande de ramener la délégation de signature pour les marchés au seuil des appels d'offres des marchés de services, à savoir 240.000€.

Le Président souhaite conserver le seuil de 500.000€ pour la délégation de signature et propose un vote à main levée :

Nombre de présents : 29

Nombre de voix : 58

Nombre de voix POUR (seuil à 500.000€) : 56

Nombre de voix CONTRE (seuil à 500.000€) : 2

Divers

Le président informe d'un prochain bureau mardi 22 septembre 2020 à 15h00, suivi d'une CAO à 16h30 et d'un comité syndical à 17h00.

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 15 septembre 2020 à 18h34 en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

POUR	CONTRE	ABSTENTION

ADOpte le procès-verbal d'installation du comité syndical du 15 septembre 2020.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

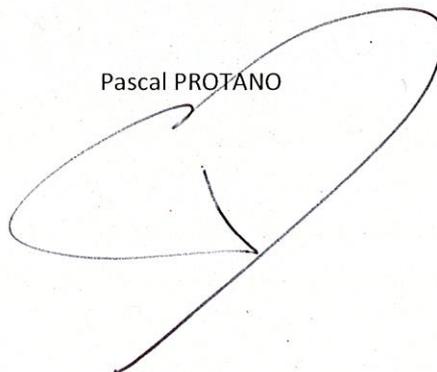
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°03-20H

OBJET : N°03-20H - Election du représentant du CHSCT et du Comité Technique

Séance du 22 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	16/09/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYRAT

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 27
Nombre de pouvoirs : 4	Nom des pouvoirs : Mr DESSALLES à Mme MOLLETON Mme BOUCAUD à Mr PROTANO Mme VALETTE à Mr TEILLAC Mr ROUSSEL à Mr BOIDE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 60 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CAPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick GUILLEMET</i>				
	Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD (1 pouvoir)	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Richard BOURGEOIS</i>					
François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Hélène REYS</i>					

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL (1 pouvoir) <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (1 pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES (1 pouvoir) <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		60			

OBJET : N°03-20H – Election du représentant du CHSCT et du Comité Technique

Monsieur le Président expose :

Par délibération n°02-16B et 03-16B du 05/04/2016, le comité syndical du SMD3 a :

- décidé le maintien du paritarisme numérique au CT et au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel ;
- fixé le nombre de représentants titulaires du personnel à trois agents pour le CT et le CHSCT ;
- décidé le maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le CT et le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

Considérant que le Président du collège des représentants de la collectivité de ces deux instances doit être désigné parmi les membres de l'organe délibérant, il est proposé de désigner Madame Marjorie MOLLETON, présidente du CHSCT et du comité technique ainsi que les délégués ci-après :

3 Délégués titulaires :

Marjorie MOLLETON (Présidente)
Jean-Paul DUBOS
Evelyne ROUX

3 Délégués suppléants :

Pierre JAUBERTIE
Alain MARTY
Hélène REYS

Après avoir procédé au vote, la Présidente ainsi que les délégués désignés titulaires et suppléants sont élus représentants de la collectivité des instances du CHSCT et du Comité Technique du SMD3.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

60 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
----------------	-----------------	---------------------

DESIGNE Madame Marjorie MOLLETON, Présidente du CHSCT et du Comité Technique du SMD3, ainsi que les membres titulaires et suppléants susvisés.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°04-20H
OBJET : N°04-20H - Désignation du délégué représentant l'Association AMORCE
Séance du 22 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	16/09/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYRAT

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 27
Nombre de pouvoirs : 4	Nom des pouvoirs : Mr DESSALLES à Mme MOLLETON Mme BOUCAUD à Mr PROTANO Mme VALETTE à Mr TEILLAC Mr ROUSSEL à Mr BOIDE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 60 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD (1 pouvoir) <i>Richard BOURGEOIS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	François CAREME <i>Hélène REYS</i>	2 voix		2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

024-252405329-20200922-0420H-DE
Reçu le 29/09/2020

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL (1 pouvoir) <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (1 pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES (1 pouvoir) <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		60			

OBJET : N°04-20H - Désignation du délégué représentant l'Association AMORCE

Monsieur le Président expose :

Le SMD3, par délibération n°04-99D du 10 septembre 1999, adhère à l'association AMORCE pour les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets.

Suite au renouvellement des élus, il est demandé de désigner un élu du SMD3 pour représenter notre collectivité dans les réunions d'AMORCE.

Après avoir s'être proclamé candidat,

Après avoir procédé au vote, Monsieur François ROUSSEL est élu délégué représentant de l'Association AMORCE.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

<input checked="" type="radio"/> POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------------------------------------	------------------------------	----------------------------------

DESIGNE Monsieur François ROUSSEL pour représenter le SMD3 dans les réunions AMORCE.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

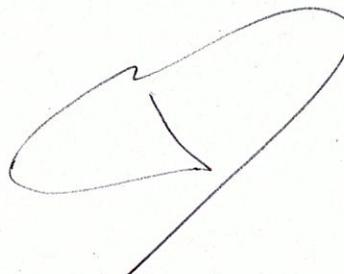
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°05-20H**OBJET : N°05-20H - Désignation du délégué représentant le collège des élus au CNAS****Séance du 22 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	16/09/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYRAT
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 27
Nombre de pouvoirs : 4	Nom des pouvoirs : Mr DESSALLES à Mme MOLLETON Mme BOUCAUD à Mr PROTANO Mme VALETTE à Mr TEILLAC Mr ROUSSEL à Mr BOIDE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 60 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégué suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgeux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CAPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD (1 pouvoir) <i>Richard BOURGEOIS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	François CAREME <i>Hélène REYS</i>	2 voix		2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL (1 pouvoir) <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (1 pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES (1 pouvoir) <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		60			

OBJET : N°05 20H - Désignation du délégué représentant le collège des élus au CNAS

Monsieur le Président expose :

Depuis plusieurs années, le SMD3 adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour son personnel. Tous les six ans, le CNAS procède au renouvellement de son collège d'élus et de son collège d'agents.

Conformément aux articles L191, L225 et L335 du code électoral, une délibération doit être prise par l'organe délibérant pour désigner l'élu qui représentera le SMD3 dans le collège des élus pour la période 2020-2026.

Dans ce cadre, il est proposé que le délégué élu du SMD3 au sein du CNAS, soit Monsieur Marc MELOTTI.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

<input checked="" type="radio"/> 60 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
--	------------------------------	----------------------------------

DESIGNE Monsieur Marc MELOTTI, délégué élu du SMD3 au sein du CNAS, pour la période 2020 - 2026.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

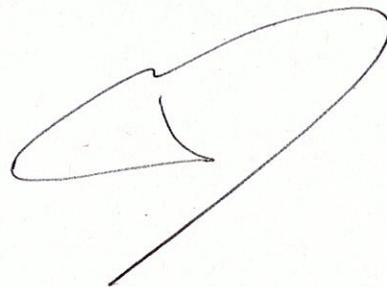
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°06-20H

OBJET : N°06-20H - Modification des statuts du SMD3

Séance du 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	16/09/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYRAT

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 27
Nombre de pouvoirs : 4	Nom des pouvoirs : Mr DESSALLES à Mme MOLLETON Mme BOUCAUD à Mr PROTANO Mme VALETTE à Mr TEILLAC Mr ROUSSEL à Mr BOIDE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 60 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgeux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick GUILLEMET</i>				
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD (1 pouvoir)	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Richard BOURGEOIS</i>					
François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Hélène REYS</i>					

CC Isle Vert Salembre en Périgord	François ROUSSEL (1 pouvoir) <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (1 pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES (1 pouvoir) <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		60			

Besse, Campagnac-les-Quercy, Lavaur, Loubejac, Mazeyrolles, Orliac, Prats-du-Périgord, Saint-Cernin-de-l'Herm, Villefranche-du-Périgord.

- Communauté de Communes « Vallée de l'Homme » pour les communes :
Audrix, Campagne, Fleurac, Journiac, Le Bugue, Les Eyzies (pour le territoire des communes historiques de Manaurie et Saint Cirq) Limeuil, Mauzens-Miremont, Plazac, Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart, Saint-Avit-de-Vialard, Saint-Chamassy, Savignac-de-Miremont, Tursac et **Coly-Saint Amand pour le seul périmètre de l'ancienne commune de Coly.**

Les collectivités sont réparties par secteur, dont la carte est annexée aux présents statuts.

Le périmètre susvisé pourra être révisé par délibération du comité syndical du SMD3 après avis conforme de la ou des assemblées sectorielles concernées par la modification.

Modification de l'article 5 des statuts « les ressources » :

Ancienne rédaction :

Les ressources du SMD3 comprennent :

- les contributions budgétaires et/ou fiscales des collectivités adhérentes, potentiellement modulables par secteur au vu de critères déterminés par voie délibérative,
- la fiscalité perçue sur les déchets
- le produit des emprunts,
- le revenu des biens meubles ou immeubles appartenant au Syndicat,
- les subventions,
- le produit correspondant aux services rendus aux administrations publiques, associations, ou autres personnes publiques ou privées,
- le produit des dons et legs.

Le comité syndical fixe le montant et les modalités de calcul de chaque contribution.

Le nombre d'habitants pris en compte pour l'établissement du montant des contributions budgétaires et fiscales est celui du dernier recensement publié.

Nouvelle rédaction :

Les ressources du SMD3 comprennent :

- les contributions budgétaires et/ou fiscales des collectivités adhérentes, potentiellement modulables par secteur au vu de critères déterminés par voie délibérative,
- **la redevance spéciale d'ordures ménagères et des contributions financières des collectivités au titre du reversement de la TEOM,**
- le produit des emprunts,
- le revenu des biens meubles ou immeubles appartenant au Syndicat,
- les subventions,
- le produit correspondant aux services rendus aux administrations publiques, associations, ou autres personnes publiques ou privées,
- le produit des dons et legs.

Le comité syndical fixe le montant et les modalités de calcul de chaque contribution.

Le nombre d'habitants pris en compte pour l'établissement du montant des contributions budgétaires et fiscales est celui du dernier recensement publié.

OBJET N°06-20H - Modification des statuts du SMD3

Monsieur le Président expose,

Les statuts régissent les modalités de fonctionnement du syndicat (composition, compétences, ressources, mode de représentation...). La version des statuts du SMD3 en vigueur à l'heure actuelle a été adoptée par délibération n°13-19L du comité syndical du 23 décembre 2019.

Aujourd'hui, il importe d'y apporter des modifications afin :

- de mettre à jour le périmètre du SMD3 sur la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme (CCVH) qui est membre du SMD3 pour une partie de son territoire. Il convient d'ajouter à la liste des communes de cette CCVH, la commune de Coly-Saint Amand pour le seul périmètre de l'ancienne commune de Coly. Pour information, la collecte des déchets ménagers pour l'ancienne commune de Saint-Amand-de-Coly est réalisée par le SICTOM du Périgord Noir, lequel adhère aux SMD3 pour la partie traitement.
- De préciser les ressources du SMD3 qui sont constitués de la redevance spéciale d'ordures ménagères et des contributions financières des collectivités au titre du reversement de la TEOM.

Le Président propose au comité syndical une révision des statuts comme suit (nouveautés surlignées en jaune) :

Modification de l'article 1 des statuts « Formation du syndicat mixte » alinéa sur la composition du SMD3 :**Nouvelle rédaction :**

A compter du 1^{er} janvier 2020, les collectivités qui composent le SMD3 sont les suivantes :

- SMCTOM de Nontron
- SMCTOM de Thiviers
- SICTOM du Périgord Noir
- Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
- Communauté d'agglomération Bergeracoise
- Communauté de communes Portes sud Périgord
- Communauté de communes Isle Vern Salembre en Périgord
- Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord
- Communauté de Communes Bastides Dordogne-Périgord
- Communauté de communes du Périgord Ribérais
- Communauté de communes Isle Double Landais pour les communes :
Echourgnac, Eygurande Gardedeuilh, Le pizou, Menesplet, Montpon Menesterol, St barthelemy de Bellegarde, St Martial d'artenset et St Sauveur Lalande.
- Communauté de communes Montaigne Montravel et Gurçon pour les communes :
Bonneville-et-St-Avit-de-Fumadières, Carsac de gurson, Minzac, Montazeau, Montpeyroux, St geraud de corps, St martin de gurson, St meard de gurson, St remy sur lidoire, St vivien et Villefranche de lonchat.
- Communauté de communes Pays de Saint Aulaye pour les communes :
Servanches et St aulaye et Puymangou (pour la commune de Saint Aulaye), Saint Privat en Périgord, Saint Vincent Jalmoutiers
- Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort pour les communes :
Ajat, Auriac-du-Périgord, Azerat, Bars, Beauregard de Terrasson, Fossemagne, Gabillou, Limeyrat, Montagnac-d'Auberoche, Peyrignac, Sainte-Orse, Thenon et Villac.
- Communauté de communes « Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède » pour les communes :
Berbiguières, Castels-et-Bèzenac pour le territoire de l'ex-commune de Castels, Carves, Cladech, Coux-et-Bigaroque-Mouzens, Doissat, Grives, Larzac, Marnac, Monplaisant, Pays-de-Belves, Sagelat, Saint-Cyprien, Saint-Germain-de-Belvès, Saint-Pardoux-et-Vielvic, Sainte-Foy-de-Belvès, Salles-de-Belvès, Siorac-en-Périgord.
- Communauté de Communes « Domme-Villefranche du Périgord » pour les communes :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

<input checked="" type="radio"/> POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------------------------------------	------------------------------	----------------------------------

APPROUVE sans réserve la révision des statuts du SMD3 telle que décrite ci-dessus :

- mettre à jour le périmètre du SMD3 sur la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme (CCVH) qui est membre du SMD3 pour une partie de son territoire en ajoutant à la liste des communes de cette CCVH, la commune de Coly-Saint Amand pour le seul périmètre de l'ancienne commune de Coly.
- préciser les ressources du SMD3 qui sont constitués de la redevance spéciale d'ordures ménagères et des contributions financières des collectivités au titre du reversement de la TEOM.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

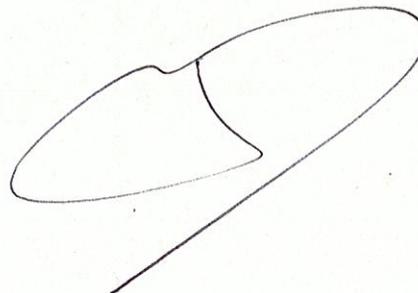
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO




**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°07-20H
**OBJET : N°07-20H – Indemnités de fonction versées au Président et aux vice-Présidents
et indemnités de déplacement versées aux délégués**

Retire et remplace la délibération N°03-16J du 25 octobre 2016

Séance du 22 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	16/09/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYRAT

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 27
Nombre de pouvoirs : 4	Nom des pouvoirs : Mr DESSALLES à Mme MOLLETON Mme BOUCAUD à Mr PROTANO Mme VALETTE à Mr TEILLAC Mr ROUSSEL à Mr BOIDE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 60 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATHIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD (1 pouvoir) <i>Richard BOURGEOIS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	François CAREME <i>Hélène REYS</i>	2 voix		2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL (1 pouvoir) <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (1 pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES (1 pouvoir) <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		60			

Retire et remplace la délibération N°03-16J du 25 octobre 2016

Monsieur le Président expose :

En application des articles L. 5211-12 et R. 5211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible d'attribuer au président et aux vice-présidents des indemnités de fonction brutes mensuelles correspondant au barème applicable aux syndicats mixtes fermés composés de communes et d'EPCI (strate supérieure ou égale à 200 000 habitants).

Il est proposé d'attribuer les indemnités suivantes :

Indemnités de fonction versées au président et aux vice-présidents

A compter du 15 septembre 2020, le montant des indemnités attribuables sont les suivantes :

- Président : 33,66 % de l'indice brut 1027, majoré 830 soit 1 309,17 € brut/mois
- Vice-Président : 16,83 % de l'indice brut 1027, majoré 830 soit 654.59 € brut/mois

L'enveloppe disponible pour l'attribution de ces indemnités est limitée à l'application des taux maximum pour 1 président et 8 vice-présidents, correspondant à 6546.26 € brut mensuel soit 78 555.12 € brut annuel au total.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

En application de l'article L5211-12, un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée est annexé à la présente délibération.

Indemnités de déplacement versées aux délégués

En application des articles L. 5211-13 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriale, un délégué peut prétendre au remboursement de frais de déplacement (frais de transport) si les réunions ont lieu dans une commune autre que celle de l'élu. Depuis le 27/12/2019, cette possibilité est désormais offerte à tous les membres du comité, qu'ils bénéficient ou non d'une indemnité de fonction.

Vu le décret n°2005-235 du 14 janvier 2005 relatif au remboursement des frais engagés par les élus locaux et modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et vu l'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**Montant des indemnités de fonction brutes mensuelles allouées
au Président et aux Vice-Présidents du SMD3**

Fonction	Nom	Prénom	Indemnité brute (montant en €)	Taux en % de l'indice 1027
Président	PROTANO	Pascal	1309,17 €	33,66%
1er Vice-Président	COLBAC	Francis	654,59 €	16,83%
2ème Vice-Président	MOLLETON	Marjorie	654,59 €	16,83%
3ème Vice-Président	BOIDE	Thierry	654,59 €	16,83%
4ème Vice-Président	TRIFFE	Bernard	654,59 €	16,83%
5ème Vice-Président	BEAU	Jean-Marcel	654,59 €	16,83%
6ème Vice-Président	MORTEMOSQUE	Dominique	654,59 €	16,83%
7ème Vice-Président	PEYRAT	Jérôme	654,59 €	16,83%
8ème Vice-Président	FORGENEUF	Marilyne	654,59 €	16,83%

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics, modifié par le décret n°2020-714 du 11 juillet 2020,

Vu la délibération n°08-13G du Comité syndical du SMD3 en date du 17/12/2013 fixant les taux de remboursement des frais d'hébergement,

Il est proposé de procéder au remboursement des frais de déplacement des délégués du syndicat dans les conditions énoncées ci-dessus.

La dépense correspondante est donc à la charge de la structure qui organise la réunion.

La prise en charge des frais de transport sera assurée dans les conditions définies par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

<input checked="" type="radio"/> POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------------------------------------	------------------------------	----------------------------------

AUTORISE le versement d'indemnités de fonction au président et aux vice-présidents et le versement d'indemnités de déplacement aux délégués selon les conditions susvisées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

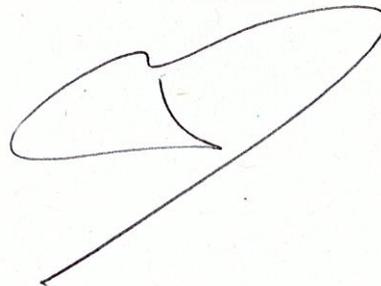
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président;

Pascal PROTANO




**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°08-20H

**OBJET : N°08-20H - Création d'un poste de responsable facturation
pour la Redevance Incitative**

Séance du 22 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	16/09/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYRAT

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 27
Nombre de pouvoirs : 4	Nom des pouvoirs : Mr DESSALLES à Mme MOLLETON Mme BOUCAUD à Mr PROTANO Mme VALETTE à Mr TEILLAC Mr ROUSSEL à Mr BOIDE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 60 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégué suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD (1 pouvoir) <i>Richard BOURGEOIS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	François CAREME <i>Hélène REYS</i>	2 voix		2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL (1 pouvoir) <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (1 pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES (1 pouvoir) <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		60			

Monsieur le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de la mise en place de la Redevance Incitative, il y a lieu de créer un poste de responsable de Facturation afin de superviser la mise en place de la facturation et d'assurer le suivi du recouvrement de la RI en lien avec les différents partenaires institutionnels (services du Trésor Public, collectivités adhérentes, ...).

Cette délibération vise à ouvrir un poste à temps complet au 1^{er} novembre 2020 au cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux.

Ce responsable facturation sera rattaché au Directeur Commercial.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2020 aux chapitres prévus à cet effet.

Afin d'intégrer cette modification, le tableau du personnel des agents contractuels du SMD3 sera modifié, à compter du 1^{er} novembre 2020, comme suit :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
EMPLOI FONCTIONNEL		1	
Directeur général des services des communes de 40000 à 80000 hab	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		27	
Attaché hors classe	A	1	35H
Attaché principal	A	1	35H
Attaché	A	2	35H
Rédacteur ppal 1 ^e classe	B	4	35H
Rédacteur ppal 2 ^e classe	B	2	35H
Rédacteur	B	1	35H
Adjoint administratif ppal 1 ^e cl.	C	5	35H
Adjoint administratif ppal 2 ^e cl.	C	4	35H
Adjoint administratif	C	7	35H
FILIERE TECHNIQUE		194	
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Technicien principal 1 ^e classe	B	4	35H
Technicien principal 2 ^e classe	B	4	35H
Technicien	B	6	35H
Agent de maîtrise principal	C	11	35H
Agent de maîtrise	C	12	35H
Adjoint technique ppal 1 ^e classe	C	47	35H
Adjoint technique ppal 2 ^e classe	C	31	35H
Adjoint technique	C	1	25H

AR PREFECTURE

024-252405329-20200922-0820H-DE
Regu le 29/09/2020

		1	30H
		64	35H
		1	30H
		1	27H30
		1	25H
Adjoint technique (suite)		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H
FILIERE ANIMATION		5	
Animateur principal 1 ^e classe	B	2	35H
Animateur	B	1	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine ppal 1e cl	C	1	35H
AGENTS TITULAIRES		228	

FILIERE TECHNIQUE		25	
Contractuel – ingénieur	A	1	35H
Contractuel – technicien	B	1	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2 ^e cl	C	4	35H
Contractuel – adjoint technique	C	18	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		5	
Contractuel – attaché	A	4	35H
Contractuel – adjt adm ppal 2 ^e cl.	C	1	24H
AGENTS CONTRACTUELS		30	
TOTAL AGENTS		258	

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

<input checked="" type="radio"/> POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------------------------------------	------------------------------	----------------------------------

AUTORISE la création d'un poste de responsable facturation pour la Redevance Incitative.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

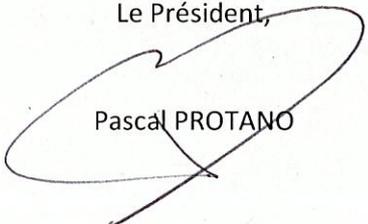
Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,



Pascal PROTANO


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°09-20H**OBJET : N°09-20H – Création d'un poste d'agent de gestion comptable****Séance du 22 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	16/09/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYRAT

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 27
Nombre de pouvoirs : 4	Nom des pouvoirs : Mr DESSALLES à Mme MOLLETON Mme BOUCAUD à Mr PROTANO Mme VALETTE à Mr TEILLAC Mr ROUSSEL à Mr BOIDE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 60 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CAPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD (1 pouvoir) <i>Richard BOURGEOIS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	François CAREME <i>Hélène REYS</i>	2 voix		2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

024-252405329-20200922-092011-DE
Reçu le 29/09/2020

CC Isle Verts Salembre en Périgord	François ROUSSEL (1 pouvoir) <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (1 pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THULLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES (1 pouvoir) <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		60			

OBJET : N°09-20H – Création d'un poste d'agent de gestion comptable

Monsieur le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Dans le cadre de la réorganisation des services finances et contrôle de gestion et de la mise en place systématique des engagements, il y a lieu de créer un poste d'agent comptable.

Cette délibération vise à ouvrir un poste à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Sous la responsabilité de la cheffe du service comptabilité, l'agent de gestion comptable ordonnancera principalement les dépenses et les recettes, puis exécutera et suivra comptablement les marchés publics.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2020 aux chapitres prévus à cet effet.

Afin d'intégrer cette modification, le tableau du personnel des agents contractuels du SMD3 sera modifié comme suit :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
EMPLOI FONCTIONNEL		1	
Directeur général des services des communes de 40000 à 80000 hab	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		28	
Attaché hors classe	A	1	35H
Attaché principal	A	1	35H
Attaché	A	2	35H
Rédacteur ppal 1 ^e classe	B	4	35H
Rédacteur ppal 2 ^e classe	B	2	35H
Rédacteur	B	1	35H
Adjoint administratif ppal 1 ^e cl.	C	5	35H
Adjoint administratif ppal 2 ^e cl.	C	4	35H
Adjoint administratif	C	8	35H
FILIERE TECHNIQUE		194	
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Technicien principal 1 ^e classe	B	4	35H
Technicien principal 2 ^e classe	B	4	35H
Technicien	B	6	35H
Agent de maîtrise principal	C	11	35H
Agent de maîtrise	C	12	35H
Adjoint technique ppal 1 ^e classe	C	47	35H
Adjoint technique ppal 2 ^e classe	C	31	35H
Adjoint technique	C	1	25H
		1	30H
		64	35H

AR PREFECTURE

024-252405329-20200922-0920H-DE
Regu le 29/09/2020

		1	30H
		1	27H30
		1	25H
Adjoint technique (suite)		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H
FILIERE ANIMATION		5	
Animateur principal 1 ^e classe	B	2	35H
Animateur	B	1	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine ppal 1e cl	C	1	35H
AGENTS TITULAIRES		229	
FILIERE TECHNIQUE		25	
Contractuel – ingénieur	A	1	35H
Contractuel – technicien	B	1	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2 ^e cl	C	4	35H
Contractuel – adjoint technique	C	18	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		5	
Contractuel – attaché	A	4	35H
Contractuel – adjt adm ppal 2 ^e cl.	C	1	24H
AGENTS CONTRACTUELS		30	
TOTAL AGENTS		259	

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

60 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

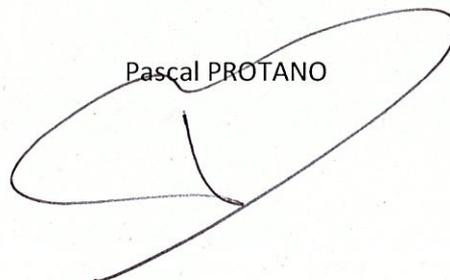
AUTORISE la création d'un poste d'agent de gestion comptable.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO




**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°10-20H

**OBJET : N°10-20H – Augmentation de temps de travail
d'un agent administratif du centre de tri de Marcillac Saint Quentin**

Séance du 22 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	16/09/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYRAT

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 27
Nombre de pouvoirs : 4	Nom des pouvoirs : Mr DESSALLES à Mme MOLLETON Mme BOUCAUD à Mr PROTANO Mme VALETTE à Mr TEILLAC Mr ROUSSEL à Mr BOIDE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 60 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgeux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine-FAURE</i>				
	Thierry CIPERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick GUILLEMET</i>				
	Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD (1 pouvoir)	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Richard BOURGEOIS</i>					
François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Hélène REYS</i>					

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL (1 pouvoir) <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (1 pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES (1 pouvoir) <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		60			

**OBJET : N°10-20H – Augmentation du temps de travail d'un agent administratif du centre de tri de
Marcillac Saint Quentin**

Monsieur le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Afin d'accompagner l'accroissement des effectifs opérationnels du centre de tri de Marcillac (mise en place d'une 2^{ème} équipe au 01/04/2020 puis d'une 3^{ème} équipe en juillet 2020) il est indispensable d'augmenter le temps de travail du seul agent administratif qui en assure la gestion.

Cette délibération vise à augmenter le temps de travail de l'agent de 24 heures/semaine à 31 h 30/semaine à compter du 1^{er} octobre 2020.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2020 aux chapitres prévus à cet effet.

Afin d'intégrer cette modification, le tableau du personnel des agents contractuels du SMD3 sera modifié comme suit :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
EMPLOI FONCTIONNEL		1	
Directeur général des services des communes de 40000 à 80000 hab	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		28	
Attaché hors classe	A	1	35H
Attaché principal	A	1	35H
Attaché	A	2	35H
Rédacteur ppal 1 ^e classe	B	4	35H
Rédacteur ppal 2 ^e classe	B	2	35H
Rédacteur	B	1	35H
Adjoint administratif ppal 1 ^e cl.	C	5	35H
Adjoint administratif ppal 2 ^e cl.	C	4	35H
Adjoint administratif	C	8	35H
FILIERE TECHNIQUE		194	
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Technicien principal 1e classe	B	4	35H
Technicien principal 2e classe	B	4	35H
Technicien	B	6	35H
Agent de maîtrise principal	C	11	35H
Agent de maîtrise	C	12	35H
Adjoint technique ppal 1 ^e classe	C	47	35H
Adjoint technique ppal 2 ^e classe	C	31	35H
Adjoint technique	C	1	25H
		1	30H
		64	35H
		1	30H
		1	27H30
		1	25H

AR PREFECTURE

024-252405329-20200922-1020H-DE
Adjoint technique (suite)
Regu le 29/09/2020

		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H
FILIERE ANIMATION		5	
Animateur principal 1 ^e classe	B	2	35H
Animateur	B	1	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine ppal 1e cl	C	1	35H
AGENTS TITULAIRES		229	

FILIERE TECHNIQUE		25	
Contractuel – ingénieur	A	1	35H
Contractuel – technicien	B	1	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2 ^e cl	C	4	35H
Contractuel – adjoint technique	C	18	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		5	
Contractuel – attaché	A	4	35H
Contractuel – adjt adm ppal 2 ^e cl.	C	1	31H30
AGENTS CONTRACTUELS		30	
TOTAL AGENTS		259	

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

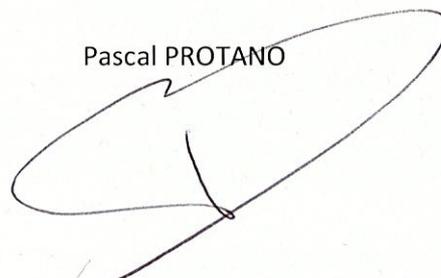
60 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE l'augmentation du temps de travail d'un agent administratif
du centre de tri de Marcillac Saint Quentin

L'autorité territoriale certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte.
Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO




**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°11-20H**OBJET : N°11-20H – Modification des règles d'attribution de l'IFSE pour les contrats courts****Séance du 22 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	16/09/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYRAT

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 27
Nombre de pouvoirs : 4	Nom des pouvoirs : Mr DESSALLES à Mme MOLLETON Mme BOUCAUD à Mr PROTANO Mme VALETTE à Mr TEILLAC Mr ROUSSEL à Mr BOIDE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 60 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick GUILLEMET</i>				
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD (1 pouvoir)	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Richard BOURGEOIS</i>					
François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Hélène REYS</i>					

CC Isle Vert Saiebre en Périgord	François ROUSSEL (1 pouvoir) <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (1 pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUF</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES (1 pouvoir) <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		60			

OBJET N°11-20H - Modification des règles d'attribution de l'IFSE pour les contrats courts

Le Président rappelle aux élus le principe d'application du RIFSEEP aux agents publics du SMD3 en contrat à durée déterminée (Délibération N°06-18F du 26/06/2018) et propose un cas dérogatoire d'attribution pour les agents publics recrutés en CDD après le 01/07/2020, ayant un contrat se terminant le 31/12/2020 en raison du passage au SPIC au 01/01/2021.

Ces agents ayant vocation à être maintenus sur leur poste au-delà du 31/12/2020, dans le cadre de contrat à durée indéterminée de droit privé en raison du déploiement de la RI,

le Président propose que ces agents puissent bénéficier du versement de l'IFSE sur toute la période de leur contrat à durée déterminée de droit public.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

60 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE

le versement de l'IFSE aux agents ayant vocation à être maintenus sur leur poste au-delà du 31/12/2020, dans le cadre de contrat à durée indéterminée de droit privé en raison du déploiement de la RI.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

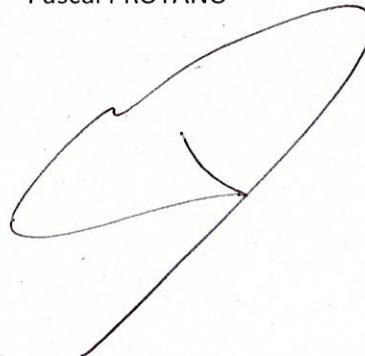
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°12-20H

OBJET : N°12-20H - Modification redevance spéciale 2020 tous secteurs

Séance du 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	16/09/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYRAT

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 27
Nombre de pouvoirs : 4	Nom des pouvoirs : Mr DESSALLES à Mme MOLLETON Mme BOUCAUD à Mr PROTANO Mme VALETTE à Mr TEILLAC Mr ROUSSEL à Mr BOIDE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 60 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATHIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD (1 pouvoir) <i>Richard BOURGEOIS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	François CAREME <i>Hélène REYS</i>	2 voix		2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

024-252405329-20200922-1220H-DE

Reçu le 29/09/2020

CC Isle Vern Salembre en Périgord

	Francis ROUSSEL (1 pouvoir) <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (1 pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUF</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES (1 pouvoir) <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		60			

Monsieur le Président expose :

Les secteurs passant en redevance incitative en 2021 devaient être équipés techniquement de janvier à avril 2020 de bacs pucés (pour le porte à porte) et d'implantation de Points d'Apports Volontaires.

Les professionnels produisant plus de 1 500 litres de déchets résiduels ou désireux d'avoir une solution à domicile (borne aérienne) devaient être rencontrés de décembre 2019 à février 2020, pour déterminer les modalités techniques et financière de leur collecte.

L'objectif du SMD3 était de les équiper avant le 01/07/2020. La collecte traditionnelle des professionnels, dont la production est supérieure à 1 500 litres, serait donc maintenue tant que les professionnels ne seraient pas équipés.

La délibération N°08-19J visait à :

- déterminer les tarifs de redevance spéciale pour les professionnels, à partir du 1er juillet 2020, incluant un service à domicile : location (au prorata temporis) de bornes Nord Engineering, collecte en fonction du remplissage des bornes, nettoyage des bornes, dans l'attente de la mise en œuvre effective de la redevance incitative au 01/01/2021. Les collectivités qui le souhaitent pourront utiliser ce nouveau service aux mêmes tarifs.
- à appliquer les tarifs de redevance spéciale restant inchangés (prix 2019) du 1er janvier au 30 juin 2020. Le professionnel peut adhérer aux services proposés par le SMD3 ou faire appel à une société privée pour la gestion de ces déchets.

La crise sanitaire liée au Covid 19 a ralenti la mise en place de ce dispositif pour l'ensemble des professionnels. Il est ainsi proposé de maintenir les tarifs de redevance spéciale 2019 inchangés en 2020 jusqu'au 31 décembre 2020. (tarifs en annexe).

Le Smctom de Ribérac a intégré le Smd3 le 01 janvier 2020. Il est proposé, pour l'année 2020, d'appliquer les tarifs redevance spéciale ci-dessous :

TARIFS RS € / LITRE	
OM	0.067
DPS	0.041

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

<input checked="" type="radio"/> POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------------------------------------	------------------------------	----------------------------------

APPROUVE le maintien des tarifs de redevance spéciale 2019 inchangés en 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

APPROUVE les tarifs de redevance spéciale 2020 pour le secteur de Ribérac.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO

SECTEUR DE BELVES

TARIFS DE REDEVANCE SPECIALE 2019 / 2020

Tarifs au volume en € tenant compte de la déduction de la TEOM

Déchets ultimes (OM)

Bac de 1 000L	21,53 €
Bac de X L	21,53 € x le volume en litre / 1 000 L

Déchets recyclables (DPS)

Bac de 1 000L	6,98 €
Bac de X L	6,98 € x le volume en litre / 1 000 L

Tarifs au forfait en € tenant compte de la déduction de la TEOM

Déchets ultimes (OM)

Redevable n'ayant pas la possibilité de stocker des conteneurs	744 €
Redevable n'ayant pas la possibilité de stocker des conteneurs et ouvert seulement une partie de l'année	62 € x nombre de mois d'ouverture dans l'année (avec un minimum de 6 mois facturés)
Ecole n'ayant pas de conteneurs	Effectif x 141 (nbre jours école) x 0,022 €
Centre de loisir n'ayant pas de conteneurs	Effectif total de l'année x 0,022 €

Tarifs au forfait en € sans déduction de la TEOM

Déchets ultimes (OM)

Redevable refusant de prendre contact avec le service de redevance spéciale ou n'ayant pas donné suite	1 500 €
Camping utilisant les conteneurs sur les plate-formes de regroupement	35 € x nombre d'emplacements
Redevable ne pouvant justifier la non-présentation de leurs déchets	Nombre de bacs x tarif en vigueur x 52 semaines

Sacs jaunes

Campings	1,50 € le rouleau
----------	-------------------

SECTEURS DE MONTPON - TERRASSONNAIS

TARIFS DE REDEVANCE SPECIALE 2019 / 2020

Tarifs au volume en € par M³

Pour un service de base : un passage hebdomadaire

Sacs noirs	Nombre de conteneur présenté à la collecte par an ramené au mètre cube X 18,55 €
Sacs jaunes	Nombre de conteneur présenté à la collecte par an ramené au mètre cube X 1,59 €
Collecte supplémentaire	
Maisons de retraite	21,89 € par passage supplémentaire appliqué à hauteur de 60% du nombre de lits

SECTEUR DE RIBERAC

TARIFS DE REDEVANCE SPECIALE 2020

Tarifs au volume en € par Litre

OM	0,067
DPS	0,041

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°13-20H

OBJET : N°13-20H – Décision Modificative N°1 - Budget 2020

Séance du 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	16/09/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYRAT

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 24
Nombre de pouvoirs : 6	Nom des pouvoirs : Mr DESSALLES à Mme MOLLETON Mme BOUCAUD à Mr PROTANO Mr ROUSSEL à Mr BOIDE Mr MONTEIL à Mr MORTEMOUSQUE Mr CAZES à Mr TRIFFE Mr TEILLAC à Mr PEYRAT
Nombre de votants : 30	Nombre de voix : 58 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine-FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick GUILLEMET</i>				
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD (1 pouvoir)	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Richard BOURGEOIS</i>					
François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Hélène REYS</i>					

AR PREFECTURE

024-252405329-20200922-132011-DE
Regu le 29/09/2020

CC Isle Vert Salembre en Périgord	Francis ROUSSEL (1 pouvoir) <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC (1 pouvoir) <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL (1 pouvoir) <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Jean-Pierre CAZES (1 pouvoir) <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES (1 pouvoir) <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Nombre total de voix		58		

OBJET : N°13-20H – Décision Modificative N°1 – budget 2020

Monsieur le Président expose :

Le projet de décision modificative qui vous est soumis a pour objet d'intégrer les nouvelles recettes et dépenses, des sections de fonctionnement et d'investissement, non prévisibles et ou non certaines lors de la constitution du budget. La crise sanitaire liée au Covid19 a eu un impact important sur la mise en place de la redevance incitative : décalage des travaux pour pose de points d'apport volontaire, décalage des tournées de collecte, besoin de personnel temporaire pour remplacer les agents en autorisations d'absence, achat de produits désinfectants, masques, versement de la prime Covid, communication etc...

Le montant des frais imputés au Covid19 s'élèvent à 328 k€ dont 142 k€ pour les frais de personnel supplémentaire et 186 k€ pour les fournitures et prestations diverses supplémentaires.

Les principales modifications de crédits proposées au vote de la décision modificative N°1 correspondent :

1. Présentation des dépenses nouvelles par processus**a) Service Usagers****En dépenses de fonctionnement**

La crise sanitaire liée au Covid19 n'a pas permis de réaliser l'ensemble des enquêtes prévues en 2020 notamment sur une partie des secteurs de Nontron et Thiviers décalée en 2021 à l'instar de celle du Grand Périgueux. Celle concernant le secteur de la CCIVS est maintenue en 2020.

S'ensuit une diminution des dépenses de fonctionnement tant sur le personnel que les moyens mis à disposition pour la somme de 823 k€.

En dépenses d'investissement

On constate également une diminution des dépenses d'investissement pour 56 k€ correspondant principalement au matériel informatique non nécessaire en 2020.

b) Collecte Usagers**En dépenses de fonctionnement**

Afin de palier au retard liée à la crise sanitaire notamment dans la mise en place des nouvelles rotations de collecte, des frais de personnel (intérim, CDD, prime covid), de location et réparation de bennes sont proposées pour 224 k€.

En dépenses d'investissement

La crise sanitaire a eu un impact important sur la mise en œuvre de la redevance incitative, acquisitions de bornes, véhicules, équipement et génie civil, il est proposé de diminuer les dépenses d'investissement de 2 M, qui seront reportés sur les crédits de paiement 2021 de l'Autorisation de Programme Collecte.

c) Collecte Déchèterie**En dépenses de fonctionnement**

Les crédits complémentaires proposés, à hauteur de 316 k€ correspondent à des dépenses liées à la crise sanitaire (personnel supplémentaire, prime Covid, masques, gels, désinfection des locaux etc...), à la reprise de matières en négatif notamment les fibreux, de réparations non prévus sur le matériel de déchetterie et la reprise en régie des déchetteries du Grand Périgueux (pacmat / caissons), transfert des DR vers Milhac au lieu de St Laurent.

En dépenses d'investissement

Les travaux prévus pour la déchetterie de Thenon sont reportés en 2021 (-800 k€). La reprise en régie des bas de quai du Grand Périgueux nécessite l'acquisition de 3 polybennes avec remorques basculantes (+650 k€).

En dépenses de fonctionnement

Des crédits sont proposés pour 178 k€, correspondant au traitement du bois non repris par les repreneurs (120 k€), des dépenses liées au Covid, des frais d'électricité et de téléphonie non prévu au budget pour Dussac, frais liés au contrôle inopiné de la DREAL, réparations diverses.

En dépenses d'investissement

Sont reportés sur 2021 l'acquisition d'un broyeur pour 600 k€. Une partie des travaux pour les centres de transfert de Bergerac et Belvès sont reportés sur 2021 pour 200 k€.

e) Transport**En dépenses de fonctionnement**

Il est proposé d'augmenter les dépenses de fonctionnement de 199 k€ afin de pallier l'augmentation des coûts de carburant et de réparations des camions (109 k€) et des frais de personnel (90 k€) à la suite de la reprise en régie des bas de quai des déchetteries du Grand Périgueux.

En dépenses d'investissement

L'acquisition de 3 FMA prévu au budget primitif pour traiter les refus de tri sont annulés et remplacés par l'acquisition de 3 polybennes pour la gestion des bas de quai.

f) Tri**En dépenses de fonctionnement****Centre de tri de LA RAMPINSOLLE**

Il est proposé d'inscrire 700 k€ de dépenses supplémentaires liées à l'apport des déchets de Royan (compensés par une recette) et le détournement des déchets de Thiviers et de Bergerac, avec un coût supplémentaire lié au transport et au traitement des refus de tri.

Centre de tri de MARCILLAC

La mise en place de la 3^{ème} équipe a été décalée d'avril à juillet du fait de la crise sanitaire et permet de réduire les dépenses de personnel de 70 k€

En dépenses d'investissement

La mise en place de la 3^{ème} équipe sur le centre de tri de Marcillac nécessite l'acquisition d'une FMA pour les refus de tri (75 k€). Il est également nécessaire de remplacer un tapis à la Rampinsolle (15 k€).

g) Traitement**En dépenses de fonctionnement**

Des crédits complémentaires (157 k€) sont nécessaires pour le traitement des lixiviats à la step de Montpon et des frais de personnel supplémentaire lié au nettoyage des locaux.

En dépenses d'investissement

L'acquisition d'un télescopique avec pince est nécessaire à l'antenne de Montpon pour remplacer l'actuel qui nécessite 22 k€ de réparation.

h) Support pilotage**En dépenses de fonctionnement**

Une diminution des crédits de fonctionnement pour 351 k€ proviennent essentiellement des subventions versées aux communes pour l'acquisition de broyeurs mobiles qui sont reportées pour une partie en 2021 et pour l'autre à la section d'investissement au chapitre 204.

Afin de compenser les dépenses supplémentaires de fonctionnement pour 532 k€ et la perte de recettes pour 653 k€, il est nécessaire de diminuer le montant viré à la section d'investissement de 895 k€ (023). Le montant de dotation aux amortissements est également diminué de 290 k€.

En dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement inscrites pour un montant de 675 k€ correspondent essentiellement à des mouvements entre opérations et les subventions aux communes pour l'acquisition de broyeurs mobiles. Il est également proposé 200 k€ supplémentaires pour le remboursement des emprunts contractés en 2020 dont les tableaux d'amortissement n'étaient pas connus lors du vote du budget.

Cette décision modificative intègre également des opérations patrimoniales pour un montant de 1,3 M€. Cette inscription budgétaire correspond au basculement des crédits budgétaires inscrits à l'article 2031 au 2313. S'agissant d'une opération d'ordre budgétaire, cette dépense se compense par une recette en section d'investissement.

2. Recettes de Fonctionnement

Bien que l'on inscrive une subvention de Citeo de 362 k€ et la vente des produits valorisés de déchets de Royan pour 331k€, le retard pris sur les enquêtes usagers ne nous permettent pas de réaliser les recettes prévues au budget qui seront titrées pour partie aux syndicats de collecte en 2021. Ce retard entraîne la diminution de 1.280 M€ de recettes.

3. Recettes d'Investissement

Les recettes proposées au vote (- 988 M€) se composent :

- du remboursement FCTVA 2018 (montant non connu lors de l'élaboration du budget) : + 2.242 M€,
- Du recalage du montant des emprunts : - 3.299 M€
- D'une subvention pour travaux : 47 k€
- du virement de crédit de la section de fonctionnement (021) : - 895 k€,

4. Présentation du projet de Décision Modificative N°1 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

	Libellé	Budget 2020	DM 1	Total BUDGET 2020
011	Charges à caractère général	20 841 403,00	1 329 222,58	22 170 625,58
60	Achats et variation de stocks	3 686 526,00	262 853,26	3 949 379,26
61	Services extérieurs	14 000 509,00	1 391 157,00	15 391 666,00
62	Autres services extérieurs	1 617 025,00	- 323 019,68	1 294 005,32
63	Impôts et taxes	1 537 343,00	- 1 768,00	1 535 575,00
012	Charges de personnel et Frais assimilés	13 738 854,00	- 440 715,00	13 298 139,00
62	Autres services extérieurs	246 400,00	152 462,00	398 862,00
63	Impôts et taxes	234 028,00	- 6 300,00	227 728,00
64	Charges de Personnel	13 258 426,00	- 586 877,00	12 671 549,00
65	Autres charges de gestion	1 104 046,00	- 402 499,53	701 546,47
66	Charges financières	520 000,00	10 000,00	530 000,00
67	Charges exceptionnelles	103 100,00	36 365,70	139 465,70
022	Dépenses imprévues	12 000,00	-	12 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 374 670,00	- 895 047,11	1 479 622,89
042	Opérations d'ordre transfert entre section	6 319 380,00	- 290 000,00	6 029 380,00
TOTAL GENERAL		45 013 453,00	- 652 673,36	44 360 779,64

	Libellé	Budget 2020	DM 1	Total BUDGET 2020
002	résultat reporté de fonctionnement	2 798 971,00	-	2 798 971,00
013	Atténuation de charges	193 000,00	16 994,00	209 994,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	341 090,00	-	341 090,00
70	Produits de gestion courante	14 225 066,00	337 284,50	14 562 350,50
74	Dotations et participations	21 466 716,00	- 1 029 090,20	20 437 625,80
75	Autres produits exceptionnels	5 974 900,00	1 720,00	5 976 620,00
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	13 710,00	20 418,34	34 128,34
TOTAL GENERAL		45 013 453,00	- 652 673,36	44 360 779,64

SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses**

	Libellé	Budget 2020	DM 1	Total BUDGET 2020
020	Dépenses imprévues	120 000,00	-	120 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	3 827 100,00	200 000,00	4 027 100,00
	Dépenses d'équipement	37 376 554,03	- 2 416 273,92	34 960 280,11
20	immobilisations incorporelles	1 624 299,35	75 962,08	1 700 261,43
204	Subventions d'équipement versées	-	136 500,00	136 500,00
21	Immobilisations corporelles	26 347 233,62	- 782 279,31	25 564 954,31
23	Immobilisations en cours	9 405 021,06	- 1 846 456,69	7 558 564,37
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	341 090,00	-	341 090,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	600 000,00	1 328 132,00	1 928 132,00
TOTAL GENERAL		42 264 744,03	- 888 141,92	41 376 602,11

Recettes

	Libellé	Budget 2020	DM 1	Total BUDGET 2020
001	Résultat reporté d'investissement	2 909 270,39	0,00	2 909 270,39
021	Virement de la section de fonctionnement	2 374 670,00	-895 047,11	1 479 622,89
024	Produits des cessions d'immobilisation	250 000,00	0,00	250 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert en section	6 319 380,00	-290 000,00	6 029 380,00
041	Opérations d'ordre budgétaire	600 000,00	1 328 132,00	1 928 132,00
10	FCTVA	2 742 049,00	2 220 629,00	4 962 678,00
13	Subventions d'investissement perçues	163 500,00	47 000,00	210 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	26 905 874,64	-3 298 855,81	23 607 018,83
TOTAL GENERAL		42 264 744,03	-888 141,92	41 376 602,11

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

58 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

APPROUVE les modifications de crédits présentées par le Président ;

AUTORISE les modifications budgétaires présentées à la Décision Modificative N°1 – budget 2020 jointe en annexe.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°14-20H

OBJET : N°14-20H – Modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2020

Séance du 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	16/09/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYRAT

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 24
Nombre de pouvoirs : 6	Nom des pouvoirs : Mr DESSALLES à Mme MOLLETON Mme BOUCAUD à Mr PROTANO Mr ROUSSEL à Mr BOIDE Mr MONTEIL à Mr MORTEMOUSQUE Mr CAZES à Mr TRIFFE Mr TEILLAC à Mr PEYRAT
Nombre de votants : 30	Nombre de voix : 58 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick GUILLEMET</i>				
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD (1 pouvoir)	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Richard BOURGEOIS</i>					
François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Hélène REYS</i>					

AR PREFECTURE

024-252405329-20200922-1420H-DE

Reçu le 29/09/2020

CC Isle Vern Salembre en Périgord

	Francis ROUSSEL (1 pouvoir) <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC (1 pouvoir) <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL (1 pouvoir) <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES (1 pouvoir) <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES (1 pouvoir) <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		58			

Monsieur le Président expose :

Par délibération N°16-14C du 27 mai 2014, le Comité Syndical a décidé d'instituer une procédure pour la mise en place d'AP / CP et d'inscrire au titre des autorisations de programme, les dépenses d'un montant supérieur ou égal à 15 000 € HT.

Par délibération N°09-14E du 26 Août 2014, le Comité Syndical a autorisé des modifications de crédits sur certaines autorisations de programme et a autorisé l'inscription au budget de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement.

Par délibération N°09-14I du 23 décembre 2014, le Comité Syndical a autorisé des modifications de crédits sur certaines autorisations de programme et a autorisé l'inscription au budget de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement.

Par délibération N°09-15B du 24 février 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement.

Par délibération N°13-15D du 28 Avril 2015, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements 2014.

Par délibération N°05-15F du 27 Août 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget d'une nouvelle Autorisation de Programme pour la rénovation du centre de tri de la Rampinsolle.

Par délibération N°07-15G du 28 Septembre 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget d'une nouvelle Autorisation de Programme pour la réalisation d'études géotechniques pour la création d'un nouveau casier sur le site de Saint Laurent des Hommes.

Par délibération N°13-15J du 15 Décembre 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles Autorisations de Programme ainsi que la modification des Autorisations de Programme existantes.

Par délibération N°15-16-B du 05 Avril 2016, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements 2015.

Par délibération N°14-16B du 05 Avril 2016, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles Autorisations de Programme ainsi que la modification des Autorisations de Programme existantes.

Par délibération N°03-16K du 28 Novembre 2016, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°5 2016.

Par délibération N°10-16L du 13 Décembre 2016, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles Autorisations de Programme ainsi que la modification des Autorisations de Programme existantes.

Par délibération N°11-17B du 28 Février 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°1 2017.

Par délibération N°09-17D du 25 Avril 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget supplémentaire 2017.

Par délibération N°06-17H du 26 Septembre 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°2 2017.

Par délibération N°02-17J du 12 Décembre 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°3 2017.

Par délibération N°09-18C du 27 Mars 2018, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme 2017.

Par délibération N°04-18D du 24 Avril 2018 le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget supplémentaire 2018.

Par délibération N°12-18I du 25 Septembre 2018, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°2 2018.

Par délibération N°10-18J du 30 Octobre 2018, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°3 2018.

Par délibération N°19-19A du 29 Janvier 2019, le Comité Syndical a autorisé la création et la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget primitif 2019.

Par délibération N°10-19C du 26 Mars 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°1 2019.

Par délibération N°13-19D du 30 Avril 2019, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme 2018.

Par délibération N°10-19F du 25 Juin 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget supplémentaire 2019.

Par délibération N°05-19I du 24 Septembre 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°2 2019.

Par délibération N°07-19J du 29 Octobre 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°3 2019.

Par délibération N°03-19J du 17 Décembre 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°5 2019.

Par délibération N°08-19L du 17 Décembre 2019, le Comité Syndical a autorisé la création et la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget primitif 2020.

Par délibération N°07-20B du 25 Février 2020, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme 2019.

Par délibération N°10-20B du 25 février 2020, le Comité Syndical a autorisé la création et la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget supplémentaire 2020.

La présente délibération vise à soumettre au vote la modification des crédits de paiement 2020 conformément à la Décision Modificative N°1 proposée au vote

2. Bilan des autorisations de programme 2020

N° AP	N°Opération	Libellé Opération	Montant de l'Autorisation de programme	Crédits de paiement antérieurs réalisés	CP 2020	CP 2021
		COLLECTE	30 938 461,89	4 305 022,26	22 886 839,63	3 746 600,00
19101	1910101	Aménagements & Equipements Secteur Bergerac	3 900 290,00	340 488,20	3 207 801,80	352 000,00
	1910102	Aménagements & Equipements Secteur Belvès	9 747 820,00	2 335 317,98	6 708 502,02	704 000,00
	1910103	Aménagements & Equipements Secteur Montpon	8 298 643,00	1 398 298,64	6 196 344,36	704 000,00
	1910104	Opération OPREVERT : aménagements et équipements	264 900,00	-	264 900,00	-
	1910105	Système informatique & télécommunication (géoloc, système identification puces, lecteurs...)	74 322,66	32 756,21	41 566,45	-
	201702	Hangar du Secteur de Bergerac	198 161,23	198 161,23	-	-
	14052020	Collecte Ribérac - Atelier de mécanique	264 600,00	-	144 600,00	120 000,00
	140520201	Aménagements & Equipements Secteur Ribérac	8 189 725,00	-	6 323 125,00	1 866 600,00
		DECHETERIES	3 661 279,90	288 970,33	2 434 463,57	937 846,00
19201	1920101	Secteur de Bergerac : Aménagements- mise aux normes - équipements	405 250,00	17 821,82	387 428,18	-
	1920102	Secteur de Belves : Aménagements- mise aux normes - équipements	178 100,00	60 984,16	117 115,84	-
	1920103	Secteur de Montpon : Aménagements- mise aux normes - équipements	226 496,00	79 139,87	147 356,13	-
	1920104	Aménagements et mise aux normes Secteur Grand Périgueux	954 910,00	95 323,81	859 586,19	-
	201802	Construction & équipements Déchèterie de Thenon	1 841 923,90	35 700,67	868 377,23	937 846,00
	15052020	Aménagements et mise aux normes Secteur Ribérac	54 600,00	-	54 600,00	-
			CENTRE DE TRANSFERT	2 373 803,34	889 159,01	883 744,33
19202	1920201	Aménagement CT Bergerac	224 825,00	22 191,08	202 633,92	-
	1920202	Equipements Départementaux	1 057 000,00	671 627,75	10 372,25	375 000,00
	1920203	Aménagement CT Marcillac	-	-	-	-
	16032020	CT MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	251 200,00	-	111 200,00	140 000,00
	16042020	UNITE DE BIOMASSE CT RAMPINSOLLE /AMENAGEMENT EQUIPEMENT	120 000,00	-	79 800,00	40 200,00
	16042020A	Centre de transfert de la Rampinsolle / aménagements équipements	170 600,00	132 211,50	32 388,50	6 000,00
	201707	Construction CT Belves	550 178,34	63 128,68	447 349,66	39 700,00
		TRANSPORT	1 005 000,00	-	855 600,00	149 400,00
17TRA19	Transport	1 005 000,00	-	855 600,00	149 400,00	
		CENTRE DE TRI	647 220,00	43 495,33	603 724,67	
19203	1920301	Aménagement des centres de tri : Rampinsolle	124 220,00	42 377,87	81 842,13	-
	1920302	Aménagement des centres de tri : Marcillac	523 000,00	1 117,46	521 882,54	-
		ENGINS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES	1 111 290,00	431 290,00	60 000,00	620 000,00
19204	1920401	Engins et matériels de broyage	680 000,00	-	60 000,00	620 000,00
	1920402	Compacteurs	431 290,00	431 290,00	-	-
		BATIMENTS ADMINISTRATIFS	6 873 488,23	5 557 332,30	1 316 155,93	
19205	1920501	Antenne de l'ISD-ND	5 000,00	-	5 000,00	-
	1920502	Multi-sites	93 300,34	4 813,39	88 486,95	-
	1920503	Antenne de Belves	6 549,00	6 549,00	-	-
	1920504	Antenne de Bergerac	640 000,00	-	640 000,00	-
	201801	Bâtiment administratif	6 128 638,89	5 545 969,91	582 668,98	-
		TRAITEMENT DES LIXIVIATS	108 500,00	51 548,80	56 951,20	
19301	1930101	Pièces pour réparation	108 500,00	51 548,80	56 951,20	-
		TRAVAUX BIOREACTEUR	10 820 988,04	8 508 279,74	2 312 708,30	
19302	1930201	Construction casiers E1/E2	2 399 250,00	409 504,77	1 989 745,23	-
	200718	Travaux bio-réacteur ISD-ND - Pour solde de l'opération	8 421 738,04	8 098 774,97	322 963,07	-
		SYSTÈME D'INFORMATION	971 326,00	244 274,27	635 827,73	91 224,00
19401	1940101	Infrastructures, réseaux, parc télécommunications	215 266,00	110 211,74	105 054,26	-
	1940102	Renouvellement parc informatique, licences logiciels, imprimantes, copieurs	274 690,00	64 206,53	191 133,47	19 350,00
	1940103	Site internet et intranet	62 440,00	1 836,08	60 603,92	-
	1940104	Système de stockage des données, organisation des flux	140 300,00	61 784,80	78 515,20	-
	1940105	SIG	278 630,00	6 235,12	200 520,88	71 874,00
		ANCIENNES AP	20 472 440,41	19 937 730,91	534 709,50	
201323	201323	Locaux ISD-ND	1 384 743,16	1 377 781,16	6 962,00	-
201531	201531	Centres de transfert / passage en FMA	5 203 404,22	5 197 921,58	5 482,64	-
201704	201704	Modernisation de la collecte des déchets	1 580 824,57	1 403 656,61	177 167,96	-
200612	200612	CVD de la Rampinsolle	5 065 831,61	4 720 734,71	345 096,90	-
		TOTAL	78 983 797,81	40 257 102,95	32 520 724,86	6 145 970,00

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

<input checked="" type="radio"/> 58 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
--	------------------------------	----------------------------------

AUTORISE ET APPROUVE la modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2020 tels que proposée à la Décision Modificative N°1 – budget 2020 détaillés ci-dessus.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

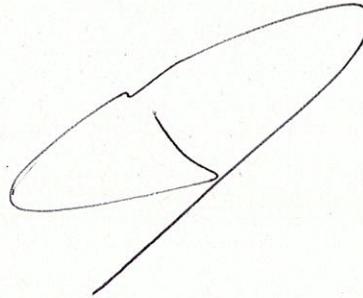
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°15-20H

OBJET : N°15-20H - Tarification Unique 2020 : modification des articles A 5.5 et A 5.7

Séance du 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 24
Nombre de pouvoirs : 6	Nom des pouvoirs : Mr DESSALLES à Mme MOLLETON Mme BOUCAUD à Mr PROTANO Mr ROUSSEL à Mr BOIDE Mr MONTEIL à Mr MORTEMOUSQUE Mr CAZES à Mr TRIFFE Mr TEILLAC à Mr PEYRAT
Nombre de votants : 30	Nombre de voix : 58 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick GUILLEMET</i>				
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD (1 pouvoir)	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Richard BOURGEOIS</i>					
François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Hélène REYS</i>					
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL (1 pouvoir)	1 voix		1 voix	
	<i>Dominique MAZIERE</i>				
	Marc MELOTTI	1 voix		1 voix	
<i>Régis BATAILLER</i>					

AR PREFECTURE

024-252405329-20200922-1520H-DE
Reçu le 29/09/2020

	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix				
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix				
	Gérard TEILLAC (1 pouvoir) <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix				
	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix	
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix				
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix				
	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix				
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL (1 pouvoir) <i>Sylvette FORT</i>	2 voix				
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix				
	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Jean-Pierre CAZES (1 pouvoir) <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
	Jean-Louis DESSALLES (1 pouvoir) <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
	Nombre total de voix		58			

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre des compétences exercées par le syndicat au profit des collectivités adhérentes et autres usagers, il a été proposé d'instituer la tarification unique suivante 2020 par délibération 05-19L du 23 décembre 2019. Cependant il est proposé de modifier les articles A 5.5 et A 5.7 de la façon suivante :

Article A 5.5 : Collecte des déchets résiduels et recyclables

La tarification inscrite à la délibération suscitée ne prenait pas en considération l'augmentation tarifaire 2020. Il convient donc d'actualiser le tarif de la prestation.

Ainsi, le coût de la prestation de collecte pour l'année 2020 s'élève à :

Gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers (résiduels et recyclables) de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise	Collecte, transport et traitement des déchets	145 723 € par an
---	---	------------------

Article A 5.7 : Enquête usagers pour mise en place de la redevance incitative

La crise sanitaire liée au Covid19 n'a pas permis de maintenir le calendrier des enquêtes terrain des futurs usagers de la redevance incitative. Par conséquent les modalités de facturation aux syndicats de collecte et EPCI concernés des coûts de cette prestation doivent être modifiées.

Le montant de la contribution reste le même :

Enquête usagers	9,60 € / habitant
-----------------	-------------------

Ainsi il est proposé de modifier le calendrier d'appel de cette contribution de la manière suivante :

- 1/3 de la contribution facturé à la date d'ouverture de l'enquête
- Le solde de la contribution à la date de fermeture de l'enquête

Sont en cours les enquêtes pour le secteur de la CCIVS, une partie du secteur de Nontron : CC Dronne et Belle et une partie du secteur de Thiviers : CC Isle Loue Vézère + 13 communes de la CC Terrasson en Périgord Noir. Ces enquêtes s'étendent jusqu'au 19 décembre 2020.

Seront facturés en 2020 selon le calendrier d'appel défini ci-dessus :

- Smctom de Nontron : 87 081.60 euros
- Smctom de Thiviers : 181 572.60 euros
- CC Isle Vern Salembre : 183 216.00 euros

Mois d'appel de la contribution	1/3 en septembre 2020	Le solde en décembre 2020
Smctom de Nontron	29 027.20	58 054.40
Smctom de Thiviers	60 524.20	121 048.40
CC Isle Vern Salembre	61 072.00	122 144.00

Les enquêtes initialement prévues en 2020 pour le secteur du Grand Périgueux, pour partie des secteurs de Nontron et de Thiviers sont reportées en 2021. Les appels de cette contribution seront effectués selon les dates d'ouverture et de fermeture d'enquête par secteur.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

<input checked="" type="radio"/> 58 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
--	------------------------------	----------------------------------

APPROUVE la tarification unique 2020 suivante comprenant une modification des articles A 5.5 et A 5.7 :

AUTORISE le Président à émettre les titres de recettes correspondants.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

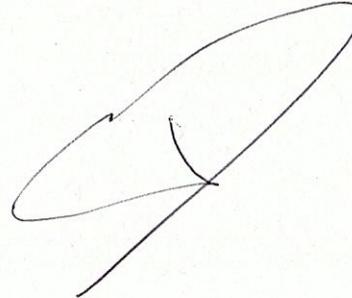
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°17-20H

OBJET : N°17-20H - MARCHÉ N°2020-018-AO Fourniture de carburant : attribution

Séance du 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 24
Nombre de pouvoirs : 6	Nom des pouvoirs : Mr DESSALLES à Mme MOLLETON Mme BOUCAUD à Mr PROTANO Mr ROUSSEL à Mr BOIDE Mr MONTEIL à Mr MORTEMOSQUE Mr CAZES à Mr TRIFFE Mr TEILLAC à Mr PEYRAT
Nombre de votants : 30	Nombre de voix : 58 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD (1 pouvoir) <i>Richard BOURGEOIS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	François CAREME <i>Hélène REYS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL (1 pouvoir) <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	

AR PREFECTURE

024-252405329-20200922-1720H-DE
Reçu le 29/09/2020

	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC (1 pouvoir) Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
	Laurent MONTEIL (1 pouvoir) Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES (1 pouvoir) Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES (1 pouvoir) Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		58			

- Lot 1 : gazole
- Lot 2 : GNR
- Lot 3 : AD Blue
- Lot 4 : fioul

Monsieur le Président expose :

Le SMD3 s'est constitué en centrale d'achat au profit de ses adhérents et passe donc le marché pour leurs comptes respectifs (délibération n°17-14C du Comité Syndical du 27 mai 2014).

Un marché pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles a donc été lancé pour une période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Le marché a été alloti comme suit :

- Lot n°1 : fourniture de gazole
- Lot n°2 : fourniture de gazole non routier
- Lot n°3 : fourniture d'AD BLUE
- Lot n°4 : fourniture de fioul domestique

Les candidats pouvaient soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouverte (accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum). Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a donc été adressé :

- au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) ;
- au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;
- et publié sur le site de dématérialisation du SMD3.

Dix entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 3 août 2020 à 12H, date et heure limites de remise des offres, les entreprises suivantes avaient déposé une proposition :

SOCIETES	LOTS
PICOTY ENERGIES SERVICES 16160 Gond-Pontouvre	1, 2, 3, 4
MAGUER 24800 Thiviers	1
DYNEFF 34000 Montpellier	1, 2, 3, 4
ALVEA 47200 Montpouillan	1, 3, 4
PECHAVY ENERGIE 47520 Le Passage	1
SOPEDIS 24750 Boulazac	1, 2, 4

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse des candidatures et offres ; travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation.

Sur base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci et après avis des membres de la commission d'appel d'offres il est suggéré :

- ✓ D'attribuer le lot 1 (fourniture de gazole) à la société GINOUVES GEORGES sur la base du bordereau des prix unitaires ;
- ✓ D'attribuer le lot 2 (gazole non routier) à savoir la société PICOTY ENERGIES SERVICES, sur la base du bordereau des prix unitaires ;
- ✓ D'attribuer le lot 3 (AD BLUE) à la société PICOTY ENERGIES SERVICES sur la base du bordereau des prix unitaires ;
- ✓ D'attribuer le lot 4 (fioul) à la société PICOTY ENERGIES SERVICES, sur la base du bordereau des prix unitaires.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

58 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché de fourniture de carburant n°2020-018-AO selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

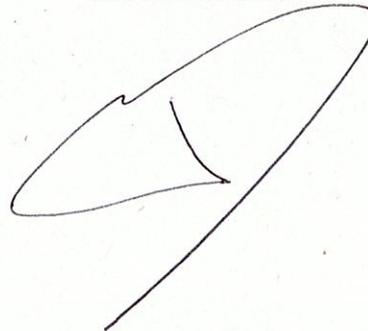
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

PASCAL PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°18-20H

OBJET : N°18-20H – MARCHÉ n°2020-019-AO Analyses réglementaires pour la surveillance environnementale des sites ICPE et le suivi des expositions professionnelles des agents du SMD3 : attribution

Séance du 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 24
Nombre de pouvoirs : 6	Nom des pouvoirs : Mr DESSALLES à Mme MOLLETON Mme BOUCAUD à Mr PROTANO Mr ROUSSEL à Mr BOIDE Mr MONTEIL à Mr MORTEMOSQUE Mr CAZES à Mr TRIFFE Mr TEILLAC à Mr PEYRAT
Nombre de votants : 30	Nombre de voix : 58 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick GUILLEMET</i>				
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD (1 pouvoir)	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Richard BOURGEOIS</i>					
François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Hélène REYS</i>					
	François ROUSSEL (1 pouvoir)	1 voix		1 voix	

AR PREFECTURE

024-252405329-20200922-1820H-DE

Reçu le 29/09/2020

CC Isle Vern Salembre en Périgord

	<i>Dominique MAZIERE</i>				
	Marc MELOTTI	1 voix		1 voix	
	<i>Régis BATAILLER</i>				
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT	2 voix			
	<i>Gé-KUSTERS</i>				
	Marie-Pierre VALETTE	2 voix			
	<i>Hervé CARVES</i>				
Gérard TEILLAC (1 pouvoir)	2 voix				
	<i>Dominique HERMENAULT</i>				
	Dominique BOUSQUET	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	<i>Jean-Pierre COLIN</i>				
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF	2 voix			
	<i>Vincent FARGEAS</i>				
	Claude MARTINOT	2 voix			
	<i>André BALLIGAND</i>				
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU	2 voix			
	<i>Alain POUQUET</i>				
	Laurent MONTEIL (1 pouvoir)	2 voix			
	<i>Sylvette FORT</i>				
Michel DOBBELS	2 voix				
	<i>Jimmy MORAND</i>				
	Dominique MORTEMOUSQUE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>David FAUGERES</i>				
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Claude THUILLIER</i>				
	Serge ORHAND	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Claude BRONDEL</i>				
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Thierry GROSSOLEIL</i>				
	Jean-Pierre CAZES (1 pouvoir)	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Rainer HENKEL</i>				
	Marjorie MOLLETON	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Grégori GOOSSENS</i>				
	Frédéric GAUTHIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<i>Béatrice FEYTOUT</i>					
Jean-Louis DESSALLES (1 pouvoir)	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
	<i>Christian BORDENAVE</i>				
	Hervé COUSTILLAS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<i>Jean-Marie BRUNAT</i>					
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Marcel LESBEGUERIES</i>				
	Lionel VERGNAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Jacques GAMBRO</i>				
Thierry BOIDE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
	<i>Marie-Pierre BROUX</i>				
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		58			

OBJET : N°18-20H - MARCHÉ n°2020-019-AO Analyses réglementaires pour la surveillance environnementale des sites ICPE et le suivi des expositions professionnelles des agents du SMD3 : attribution

- **Lot 1 : Surveillance réglementaire environnementale des sites ICPE et sanitaire**
- **Lot 2 : Analyses ecotoxicologiques sur des sédiments aqueux, des sédiments et des sols**
- **Lot 3 : Mesures d'émanations diffuses de biogaz**
- **Lot 4 : Analyses NFU 44-051 sur diverses fractions de déchets verts**

Monsieur le Président expose :

Un marché d'analyses réglementaires pour la surveillance environnementale des sites ICPE et le suivi des expositions professionnelles des agents du SMD3 a été lancé. Ce marché a été alloté comme suit :

Lot 1 : Surveillance réglementaire environnementale des sites ICPE et sanitaire

Lot 2 : Analyses éco-toxicologiques sur des sédiments aqueux, des sédiments et des sols

Lot 3 : Mesures d'émanations diffuses de biogaz

Lot 4 : Analyses NFU 44-051 sur diverses fractions de déchets verts.

Le marché est d'une durée d'un an reconductible trois fois douze mois.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouverte (accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum). Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a donc été adressé :

- au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) ;
- au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;
- et publié sur le site de dématérialisation du SMD3.

Trente entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 31 juillet 2020 à 12H, date et heure limites de remise des offres, les entreprises suivantes avaient déposé une proposition :

SOCIETE	LOT
APAVE SUDEUROPE 33370 Artigues-près-B	1, 3
SAFEGE 33160 Saint-Médard-en	3
EUROPOLL 45340 Chambon-la-Forêt	3
EODD 34800 Clermont-l'Hérault	3
IRH IC 31200 Toulouse	1
SGS France 91080 Courcouronnes	1, 3
Bio-Tox 33400 Talence	2

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse des candidatures et offres ; travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation.

Surbase de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci et après avis des membres de la commission d'appel d'offres il est suggéré :

- D'attribuer le lot 1 : surveillance réglementaire environnementale des sites ICPE et sanitaire à l'entreprise ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit IRH IC, sur la base des prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire
- D'attribuer le lot 2 : analyses ecotoxicologiques sur des sédiments aqueux, des sédiments et des sols à l'entreprise ayant remis la seule offre, soit Bio-Tox, sur la base des prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire.

D'attribuer le lot 3 mesures d'émanations diffuses de biogaz à l'entreprise ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SAFEGE, sur la base des prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire.

- D'attribuer le lot 4 analyses nfu 44-051 sur diverses fractions de déchets verts à l'entreprise ayant remis la seule offre, soit AUREA, 3 sur la base des prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

<input checked="" type="radio"/> POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
--	-------------------------------------	---

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché n°2020-019-AO d'analyses réglementaires pour la surveillance environnementale des sites ICPE et le suivi des expositions professionnelles des agents du SMD3 selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

PASCAL PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°20-20H
**OBJET : N°20-20H - MARCHÉ N°IS-16-03-AO de Travaux de nouveaux casiers et équipements associés -
ISDND de St Laurent des Hommes - Lot 2 : étanchéité - Avenant N°3**
Séance du 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 24
Nombre de pouvoirs : 6	Nom des pouvoirs : Mr DESSALLES à Mme MOLLETON Mme BOUCAUD à Mr PROTANO Mr ROUSSEL à Mr BOIDE Mr MONTEIL à Mr MORTEMOUSQUE Mr CAZES à Mr TRIFFE Mr TEILLAC à Mr PEYRAT
Nombre de votants : 30	Nombre de voix : 58 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD (1 pouvoir) <i>Richard BOURGEOIS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	François CAREME <i>Hélène REYS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL (1 pouvoir) <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix
Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>		1 voix		1 voix	

S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC (1 pouvoir) <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL (1 pouvoir) <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES (1 pouvoir) <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES (1 pouvoir) <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LÉSBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		58			

OBJET : N°20-20H MARCHÉ N°IS-16-03-AO de Travaux de nouveaux casiers et équipements associés - ISDND de St Laurent des Hommes - Lot 2 : étanchéité - Avenant N°3

Monsieur le Président expose :

Vu le marché n°IS-16-03-AO d'étanchéité par géo-synthétiques sur le site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Saint Laurent des Hommes attribué à la société EUROVIA ETANCHEITE (offre variante) pour un montant de 457 069,24 €HT ;

Vu l'avenant n°1 en date du 21/12/2017 visant à établir des prix nouveaux ;

Vu l'avenant n°2 en date du 25/05/2019 visant à installer un géotextile de grammage 300 g/m² et à prendre en compte les préconisations de l'arrêté du 15 février 2016 impose de nouvelles normes relatives aux différentes couches d'étanchéité (drainage des eaux de ruissellement, revêtement végétal, etc.) pour le casier D3/D4 ;

Dans le cadre de la réalisation des opérations de couverture du casiers D5D6, objet de la TC4, il était prévu la mise en place du Dispositif d'Etanchéité par Géomembrane (DEG) en flanc directement au droit des déchets.

En raison des difficultés techniques rencontrées pour effectuer la soudure des lés de géomembranes directement sur les déchets, la mise en place d'un géotextile inférieur de 300 g/m² est nécessaire, en lieu et place d'un parement en argile effectué hors marché.

Actuellement la couverture prévue sur le casier D5D6 est constituée de bas en haut :

- D'une étanchéité par géomembrane
- D'un géotextile anti-poinçonnant
- D'une couche de drainage de 30 cm
- De matériaux du site sur une épaisseur de 1 m.

Afin de respecter l'arrêté ministériel du 15 février 2016 - article 35) un géocomposite de drainage doit être mis en place en couverture du casier D5D6.

Le présent avenant 3 concerne donc :

- la fourniture et la pose d'un géotextile de grammage 300 g/m² sur une surface de 5 260 m² en flanc pour des raisons techniques ;
- la fourniture et la pose d'un géo composite drainant sur le dôme sur une surface de 4 160 m² afin de répondre aux exigences de la réglementation.

La mise en place de ces produits complémentaires s'effectuera en 2 semaines, portant la durée totale de la TC4 à 4 semaines et ne peut être assurée que par le titulaire actuel. En effet, un changement de contractant entrainerait une augmentation des coûts et ne permettrait pas d'assurer l'interopérabilité et l'interchangeabilité avec les équipements, services ou installations existants (art. R.2194-2/ R.2194-3/ R.2194-4 du code de la commande publique- prestation supplémentaire).

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

58 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

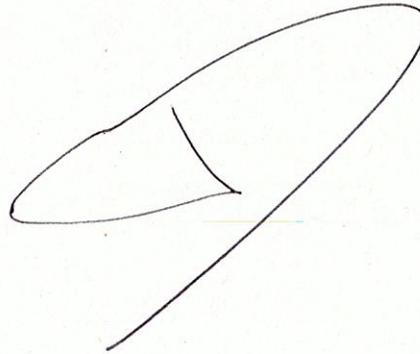
AUTORISE

le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 au marché n°IS-16-03-AO (lot 2) de travaux pour la réalisation d'un nouveau casier à St Laurent des Hommes selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

PASCAL PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°21-20H

**OBJET : N°21-20H - Convention d'aménagement des points d'apports volontaires (PAV)
avec la commune d'Eymet - Avenant n°1**

Séance du 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 24
Nombre de pouvoirs : 6	Nom des pouvoirs : Mr DESSALLES à Mme MOLLETON Mme BOUCAUD à Mr PROTANO Mr ROUSSEL à Mr BOIDE Mr MONTEIL à Mr MORTEMOUSQUE Mr CAZES à Mr TRIFFE Mr TEILLAC à Mr PEYRAT
Nombre de votants : 14	Nombre de voix : 28 COMPETENCES : COLLECTE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick GUILLEMET</i>				
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD (1 pouvoir)	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Richard BOURGEOIS</i>					
François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Hélène REYS</i>					
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL (1 pouvoir)	1 voix		1 voix	
	<i>Dominique MAZIERE</i>				
	Marc MELOTTI	1 voix		1 voix	
	<i>Régis BATAILLER</i>				

AR PREFECTURE

024-252405329-20200922-2120H-DE
Reçu le 30/09/2020

	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC (1 pouvoir) Dominique HERMENAULT	2 voix			
	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL (1 pouvoir) Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THULLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Jean-Pierre CAZES (1 pouvoir) Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES (1 pouvoir) Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Thierry BOIDE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac					
Nombre total de voix			28		

Monsieur le Président expose :

La collecte des déchets ménagers et assimilés sur la Commune d'Eymet est une compétence de la Communauté de Communes Porte Sud du Périgord, qui en a transféré l'exécution au SMD3.

Dans le cadre de l'application de la redevance incitative, le SMD3 a mis en place des points d'apport volontaire (PAV) pour la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables et du verre sur le territoire des communes impliquées et notamment la commune d'Eymet.

La commune souhaitait des aménagements particuliers des lieux. Aussi, une convention a été signée le 12 juin 2020 pour définir les modalités de financement relatives à la mise en place des points d'apport volontaire sur la commune d'Eymet (travaux implantation, achat équipement, nettoyage, maintenance).

L'avenant n°1 vise à modifier l'article 4 de la convention relative aux montants à la charge de la commune. En effet, suite à la réception des travaux, les coûts mentionnés à l'article 4 sont modifiés comme suit :

	Site n°1 - GUYENNE	Site n°2 - CIMETIERE	Site n°3 – STADE V2
VRD	12 498.06 €	11 423.50 €	10 334.00 €
Espaces verts	2 051.63 €	4 960.66 €	
MONTANT	14 549.69 €	16 384.16 €	10 334.00€
TOTAL	41 267.85 €		

La commune doit prévoir cette dépense au chapitre 204 (fonds de concours).

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

 POUR	 CONTRE	 ABSTENTION
--	--	--

AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention relative aux modalités financières avec la commune d'Eymet pour l'aménagement des points d'apport volontaire.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

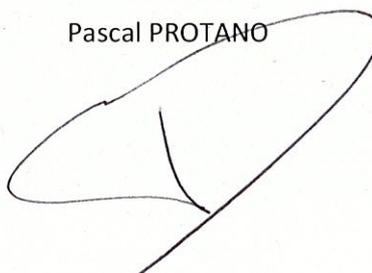
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO




SMD3

 Syndicat Mixte Départemental
des Déchets de la Dordogne

CONVENTION D'AMENAGEMENT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

AVENANT 1

Vu la convention 12 juin 2020 établie entre le SMD3 et la commune d'Eymet

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le **Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne**,
représenté par son Président en exercice, Monsieur Pascal PROTANO,
ci-après dénommé :
« **Le Syndicat** »

et

La **commune d'Eymet**
représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jérôme BETAILLE,
ci-après dénommée,
« **La Commune** »

ARTICLE 1. OBJET DE L'AVENANT

L'avenant n°1 vise à modifier l'article 4 de la convention relatif aux montants à la charge de la commune. En effet, suite à la réception des travaux, les coûts mentionnés à l'article 4 sont modifiés comme suit :

	Site n°1 - GUYENNE	Site n°2 - CIMETIERE	Site n°3 – STADE V2
VRD	12 498.06 €	11 423.50 €	10 334.00 €
Espaces verts	2 051.63 €	4 960.66 €	
MONTANT TOTAL	14 549.69 €	16 384.16 €	10 334.00€
		41 267.85 €	

La commune doit prévoir cette dépense au chapitre 204 (fonds de concours).

Fait en deux exemplaires originaux, pour valoir et servir ce que de droit,
à Coulounieix-Chamiers, le.....

Pour la Commune,
Le Maire

Pour le Syndicat,
Le Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°22-20H

OBJET : N°22-20H – Convention pour la collecte et le traitement des déchets résiduels et recyclables des centres de détention de Mauzac

Séance du 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 24
Nombre de pouvoirs : 6	Nom des pouvoirs : Mr DESSALLES à Mme MOLLETON Mme BOUCAUD à Mr PROTANO Mr ROUSSEL à Mr BOIDE Mr MONTEIL à Mr MORTEMOSQUE Mr CAZES à Mr TRIFFE Mr TEILLAC à Mr PEYRAT
Nombre de votants : 14	Nombre de voix : 28 COMPETENCES : COLLECTE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick-GUILLEMET</i>				
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD (1 pouvoir)	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Richard BOURGEOIS</i>					
François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Hélène REYS</i>					
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL (1 pouvoir)	1 voix		1 voix	
	<i>Dominique MAZIERE</i>				
	Marc MELOTTI	1 voix		1 voix	
	<i>Régis BATAILLER</i>				

AR PREFECTURE

014-252405329-20200922-2220H-DE
Regu le 30/09/2020

	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC (1 pouvoir) Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
	Laurent MONTEIL (1 pouvoir) Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES (1 pouvoir) Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES (1 pouvoir) Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix			28		

OBJET : N° 22-20H - Convention pour la collecte et le traitement des déchets résiduels et recyclables des centres de détention de Mauzac

Monsieur le Président expose :

Le SMD3 réalise la collecte et le traitement des déchets résiduels et recyclables des centres de détention de Mauzac depuis le 1^{er} octobre 2016. La convention en cours prend fin le 30 septembre 2020.

Toutefois, les nouvelles bornes pour la collecte avec le nouveau de préhension ne pourront être mise en place qu'au mois de décembre 2020.

Aussi, il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à signer une convention afin de permettre la collecte jusqu'à la fin de l'année avec le mode de collecte actuel.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

28 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE le Président à signer la convention relative à la collecte et au traitement des déchets résiduels et recyclables des centres de détention de Mauzac.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

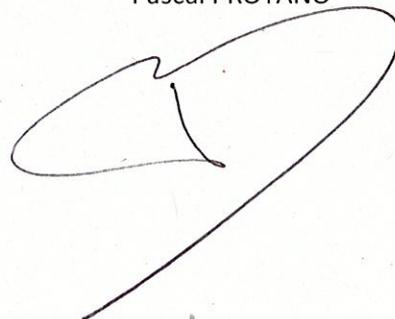
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



RECUEIL DES ARRETES REGLEMENTAIRES

N° arrêté	Date	Objet
2020-462	18/08/2020	Arrêté fixant la composition du Comité Technique placé auprès de la collectivité